



# Assemblée générale

Soixante-septième session

**20<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić ..... (Serbie)

*En l'absence du Président, M. Charles (Trinité-et-Tobago), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 8 de l'ordre du jour (suite)

### Débat général

#### Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à M. Albert del Rosario, Secrétaire des affaires étrangères de la République des Philippines.

#### M. Del Rosario (Philippines) (*parle en anglais*) :

Je tiens à féliciter le Président de son élection et à l'assurer du soutien indéfectible de mon pays durant son mandat.

Tous les ans, nous renouvelons notre engagement en faveur de l'ONU et de sa Charte qui consacre, en termes clairs, nos espoirs et nos aspirations à un monde de progrès, paisible et sûr. Notre Organisation et notre Charte ont survécu et prospéré malgré des périodes difficiles marquées par l'adversité. La lettre et l'esprit de la Charte n'ont rien perdu de leur actualité dans un monde en évolution constante. Nos travaux restent importants, malgré les doutes exprimés quant à l'utilité des institutions multilatérales.

Tout cela a été possible parce que notre détermination à instaurer la paix est fondée

essentiellement sur notre engagement en faveur de l'état de droit. Si nous continuons à avoir foi dans le droit, nous pouvons traiter les autres équitablement et dans un esprit d'égalité souveraine. Le droit définit les règles qui permettent aux nations d'interagir et de travailler ensemble. Il limite l'arbitraire et l'unilatéralisme. L'attachement à l'état de droit nous fournit non seulement les moyens de régler les différends mais sert aussi d'assise à l'établissement d'une meilleure entente.

Notre défense de l'état de droit ne naît pas seulement de notre expérience et de nos connaissances en tant que membre fondateur de l'ONU et que participant actif aux affaires internationales; elle est aussi profondément ancrée dans notre expérience en tant que nation. Notre liberté a été durement acquise. Nous sommes parvenus à la démocratie seulement après des décennies de dictature. Notre gouvernance a été entachée auparavant de corruption et de népotisme.

Notre Président, M. Benigno S. Aquino III, a placé l'état de droit au centre de sa gouvernance. Par conséquent, il a été mis fin à la culture d'impunité, notre économie reprend et les droits et les libertés de notre peuple sont garantis.

Parmi les plus graves menaces auxquelles nous sommes confrontés encore aujourd'hui, figurent les conséquences terribles qui découlent de la capacité de l'homme à détruire son prochain. Il faut tout faire pour assurer pleinement la primauté du droit afin d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, de promouvoir le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



désarmement nucléaire et de mettre fin au flux d'armes illicites. Les Philippines sont fières d'avoir présidé la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. L'adoption historique des 64 points d'action a renforcé le régime juridique du Traité.

Nous sommes également favorables aux zones exemptes d'armes nucléaires, y compris la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est créée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Il est essentiel de créer une telle zone dans le Moyen-Orient, qui est une région instable, comme l'a envisagé la Conférence d'examen de 2010. Les Philippines félicitent les États de la région, les États dépositaires de la résolution 50/78 de 1995, le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Gouvernement finlandais d'avoir ouvert la voie à la Conférence de 2012 qui poursuivra cet objectif extrêmement urgent.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un autre pilier essentiel du désarmement et de la non-prolifération au niveau mondial. Les Philippines félicitent l'Indonésie d'avoir été le dernier État énuméré à l'annexe 2 à ratifier le Traité, et il demande à nouveau aux huit États qui figurent encore à l'annexe 2 d'y adhérer le plus tôt possible. D'autres États qui ne figurent pas à l'annexe 2, mais ne sont pas parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, doivent faire de même afin d'assurer l'universalité du Traité.

Nous devons aussi activement faire respecter le droit de la paix et le droit humanitaire dans les nombreux conflits régionaux qui menacent les vies, la sécurité et le bien-être de millions de personnes dans le monde. À cette fin, le maintien de la paix est l'instrument clef permettant d'exécuter le mandat énoncé dans la Charte. Malgré ses ressources limitées, les Philippines participent comme il convient à cette tâche importante. Nous sommes actuellement l'un des principaux fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix de l'ONU. Nous appelons les autres pays à faire également tout ce qu'ils peuvent. Nous appuyons les efforts novateurs entrepris pour aider les communautés en conflit, notamment en proposant le déploiement d'agents de maintien de la paix éventuellement non armés, ce qui permettrait d'élargir la composante civile de nos missions.

Les Philippines reconnaissent également le rôle important joué par les femmes dans la promotion de la paix et continuent de déployer davantage de femmes

parmi les contingents de maintien de la paix. Nous voulons atteindre et dépasser l'objectif de 10 % de femmes dans les effectifs militaires et 20 % dans les effectifs de police déployés.

Avec un dixième de la population de notre pays à l'étranger, notre volonté de renforcer l'état de droit revêt une véritable dimension humaine. Les Philippines, qui veulent donner un nouvel élan à la coopération et au dialogue internationaux, font partie des principaux partisans de la mise au point de normes de droit international qui protégeront non seulement les Philippines mais aussi tous les migrants. La traite des êtres humains est un crime d'une telle ampleur qu'une nation à elle seule, ni même un groupe de nations, ne peut y venir à bout. La communauté internationale dans son ensemble doit faire front commun contre ce fléau. C'est pourquoi les Philippines sont devenues un des membres fondateurs du Groupe d'amis unis contre la traite des êtres humains, et nous sommes le principal coauteur de la résolution adoptée tous les deux ans par l'Assemblée générale sur la traite des femmes et des filles.

Pour atteindre cet objectif, nous demandons à tous les États Membres de mettre en œuvre le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et de ratifier et de faire respecter les instruments relatifs aux droits de l'homme comme le Protocole de Palerme et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Un grand nombre des Philippines à l'étranger se trouvent sur des navires marchands. Les Philippines constituent la majorité des marins. Nombre d'entre eux ont été victimes de pirates. La piraterie maritime demeure une menace pour le monde entier. Le commerce mondial se fait à 80 % par voie maritime – ce qui représente près de six milliards de tonnes de marchandises, transportées par quelque 93 000 navires marchands, et 1,25 million de marins. On ne saurait surestimer les coûts humains et commerciaux de la piraterie. Nous appuyons les initiatives bilatérales, multilatérales, régionales et interrégionales visant à lutter contre les effets de la piraterie, notamment les mesures qui améliorent le bien-être des gens de mer.

La Constitution des Philippines accorde une grande valeur à la dignité de toutes les personnes humaines et garantit le plein respect de tous les droits de l'homme. Notre plan d'action national pour les droits de l'homme pour la période 2009-2014 vise à intégrer les normes relatives aux droits de l'homme à tous les

niveaux du Gouvernement national et de la vie nationale. Ce plan respecte pleinement nos obligations en vertu des huit grands traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Membre fondateur du Conseil des droits de l'homme, auquel nous siégeons actuellement, les Philippines collaborent avec les autres membres du Conseil pour préserver les droits de l'homme des groupes vulnérables, tels que les migrants, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées. Les Philippines ont apporté une contribution active aux initiatives relatives aux droits de l'homme, à la pauvreté extrême, à l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, à la lutte contre la traite des personnes, notamment des femmes et des enfants, et aux changements climatiques.

Les Philippines ont été l'une des premières nations à se soumettre au processus d'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme. Le mois dernier, le Conseil a adopté par consensus notre deuxième rapport au titre du mécanisme d'examen.

La noble vision de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de nombreuses autres déclarations profondes est loin de s'être matérialisée pour les pauvres, les démunis, les opprimés et les marginalisés. Du fait des récentes crises financière et économique mondiales, ces secteurs déjà vulnérables se trouvent encore plus en danger. Le Gouvernement philippin appuie donc sans réserve les mesures en faveur de l'autonomisation de ces groupes désavantagés et menacés, et préconise des politiques qui visent à accroître leur participation et leur intégration à la société.

C'est pourquoi il est important d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de préparer la période de l'après-2015. En conséquence, les Philippines et la Tanzanie ont été à l'initiative de la résolution 66/124, intitulée « Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées ». La Réunion de haut niveau de 2013 a pour objectif de parvenir à l'inclusion des handicapés, une cause que nous devrions tous défendre.

Nous sommes en train d'instituer des mesures pour renforcer le rôle et le statut des femmes, et nous allons renforcer leur protection, à travers la Commission des Philippines pour les femmes, dont la création est antérieure à la Convention sur l'élimination de toutes

les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la Grande Charte des femmes et le Plan philippin de développement en faveur de l'égalité des sexes (1995-2015).

Les migrations restent une dimension méconnue et sous-estimée de la mondialisation aujourd'hui. Pourtant, la réalité est que des centaines de millions de personnes vivent et travaillent en-dehors de leur terre natale, ce qui procure des avantages aussi bien à leur pays d'accueil qu'à leur pays d'origine. Le Forum mondial sur la migration et le développement, que les Philippines ont présidé en 2008, nous permet de mettre en commun nos expériences pratiques en matière de gestion des migrations et de protection des droits et du bien-être de tous les migrants. Nous espérons que le sommet du Forum, qui se tiendra à Port Louis (Maurice) en novembre, sera couronné de succès.

Cette année, les Philippines ont eu le plaisir de ratifier deux instruments internationaux clés qui concernent les migrants dans le monde entier, à savoir la Convention du travail maritime et la Convention concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques. De ce fait, ces deux conventions entreront en vigueur pour les Philippines l'an prochain.

Autre signe de notre engagement à protéger les droits des migrants, les Philippines coorganiseront une réunion régionale du Forum mondial sur la migration et le développement intitulée « Les travailleurs domestiques à l'interface de la migration et du développement » à Manille à la fin du mois, avec l'appui d'ONU-Femmes, de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation internationale pour les migrations.

L'état de droit est un instrument de justice et de développement. Pourtant, au regard des difficultés et de l'instabilité économiques mondiales persistantes, il est encore plus important que nous nous attachions à garantir que l'état de droit permette à chacun d'obtenir ce qui lui est dû. La pauvreté, la faim, la mauvaise santé et une éducation de mauvaise qualité, ainsi que la dégradation de l'environnement sont des menaces qui pèsent sur tous et exigent rien de moins qu'une réponse concertée et collective.

Dans tous nos efforts de développement, nous devons respecter les principes et les normes du développement durable qui sont cruciales pour préserver la bonne santé de la planète et de nos peuples. En conséquence, les Philippines vont continuer d'incorporer des idées clés issues de la Conférence des Nations Unies

sur le développement durable dans l'examen de leur plan de développement à moyen terme, parallèlement à leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement avant 2015.

Pour de nombreux pays en développement, tels que les Philippines, la sécurité alimentaire reste un problème majeur. Les événements récents ont montré que la difficulté à se procurer des aliments abordables peut affecter les conditions de vie de millions de personnes, voire menacer leur survie même. Nous remercions l'Assemblée générale d'avoir adopté la résolution 66/222, qui proclame l'année 2014 Année internationale de l'agriculture familiale.

Étant un pays particulièrement exposé aux catastrophes naturelles, notamment celles provoquées par les changements climatiques, nous attachons de la valeur au travail accompli pour promouvoir la gestion de la réduction des risques de catastrophes naturelles. La coopération régionale et mondiale, par le biais de partenariats, est la meilleure manière de renforcer le système international d'intervention humanitaire et d'intervention d'urgence.

Les catastrophes naturelles sont un fléau pour l'humanité. Les forces de la nature sont difficiles à contenir. Ce raisonnement ne devrait pas s'appliquer dans la quête de paix de l'humanité. Si les catastrophes naturelles sont impossibles à prévenir, il n'en va pas de même pour la guerre et le conflit.

L'ONU a été créée pour protéger les faibles contre les plus forts, assurer l'égalité de tous les États souverains et consacrer l'état de droit en tant que principe directeur pour réguler les différends internationaux. Les Philippines sont donc déterminées à promouvoir le règlement pacifique des différends p selon une approche fondée sur les règles. Nous appuyons sans réserve l'action menée par l'ONU pour promouvoir l'état de droit et la médiation.

En 1982, nous avons adopté la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, dont nous fêtons cette année le trentième anniversaire. Les principes et processus énoncés dans la Déclaration de Manille sont toujours applicables à ce jour et nous rappellent que nous n'avons malheureusement pas surmonté les barrières qui divisent les pays et les peuples de la planète. C'est pourquoi nous partageons l'opinion du Président selon lequel « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international »

est essentiel à la paix, au progrès et à la prospérité futurs de toutes les nations.

En outre, s'agissant de l'état de droit, et compte tenu des différends maritimes qui se sont aggravés dans la région asiatique, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est aujourd'hui plus pertinente que jamais. Tous les États doivent respecter l'obligation qui leur incombe en vertu de la Convention de régler leurs différends maritimes par des moyens pacifiques, sans recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Une approche fondée sur des règles conformément à la Convention peut permettre de régler pacifiquement les différends maritimes asiatiques.

Mon pays est aujourd'hui confronté à son plus grave défi – un défi à la sécurité de son domaine maritime et à l'intégrité de son territoire national, ainsi qu'à la protection efficace de son milieu marin. Pour relever ce défi et parvenir à un règlement durable du problème, nous devons nous appuyer sur l'état de droit, non sur la force des armes. Nous devons nous appuyer sur le corps de règles en vertu desquelles les différends doivent être réglés par des moyens pacifiques. Nous devons nous appuyer sur les normes et règles énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous comptons donc sur nos amis et alliés, ainsi que sur tous ceux qui ont foi dans la gestion juste et pacifique des mers et des océans pour qu'ils respectent l'état de droit et la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous nous efforcerons d'obtenir de l'Assemblée générale qu'elle adopte une approche plus dynamique à cet égard.

Nous entendons souvent dire « nous sommes un pays de lois, et non d'hommes ». Je dirais plutôt « nous sommes une communauté de nations et non d'hégémonies ». Faisons en sorte que cela devienne une réalité. Il faut que nous tous, sans exception, respections le cadre juridique international d'utilisation des institutions et honorions les engagements pris dans le cadre des traités et conventions. En effet, nous mettons ainsi en place des normes mondiales qui seront utiles à nos pays aujourd'hui et demain, et nous préserverons la seule grande organisation que nous avons chargée de promouvoir la paix et la prospérité dans notre monde, l'Organisation des Nations Unies. Si nous y parvenons, plutôt que d'être forcés d'accepter que la force prime le droit, nous aurons alors démontré que c'est le droit qui prime.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wilfred Elrington,

Ministre de la justice et Ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur de Belize.

**M. Elrington** (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur de prendre la parole devant l'Assemblée au nom du Gouvernement et du peuple béliziens. Je tiens à féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je suis persuadé qu'il dirigera les délibérations de l'Assemblée avec compétence et dans un esprit d'ouverture.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement sans équivoque de Belize aux principes, buts et idéaux de l'Organisation des Nations Unies, et pour l'assurer de notre appui inconditionnel afin que ses travaux soient couronnés de succès. Au vu des résultats obtenus au cours des soixante-sept dernières années, nous pouvons dire sans crainte de nous tromper que, bien qu'elle soit incontestablement imparfaite, tout comme la démocratie d'ailleurs, l'Organisation des Nations Unies est aussi toutefois – comme la démocratie – la meilleure institution conçue par l'être humain qui soit exclusivement consacrée à l'instauration d'un monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

Tandis que le XXI<sup>e</sup> siècle suit inexorablement son cours, mettant à nu la fragilité et la vulnérabilité de notre planète face à des forces mondiales dangereuses – naturelles ou déchaînées par l'homme – qui menacent l'existence de toutes choses vivantes sur notre planète, le génie et la clairvoyance des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies apparaissent indubitablement au grand jour. On est probablement en droit de se demander si, en 1945, tous les pays étaient bien conscients qu'il était impératif pour tous les membres de l'humanité d'œuvrer dans l'harmonie pour assurer la survie de notre planète. Il n'est peut-être pas certain que tout le monde ait bien compris qu'il était absolument nécessaire de se doter d'une institution mondiale consacrée à la protection de l'humanité contre le penchant de l'homme pour la destruction ainsi que contre les forces et les éléments destructeurs de la Nature. Aujourd'hui, toutefois, non seulement l'Organisation des Nations Unies est une nécessité qui est évidente pour tous, mais des appels fervents lui sont lancés pour qu'elle fasse plus et pour qu'elle soit plus inclusive, plus représentative et plus démocratique, appels auxquels Belize s'associe.

Mon pays a obtenu son indépendance en grande partie grâce à une résolution de l'ONU demandant au Royaume-Uni de nous accorder l'indépendance avant la

fin de 1981, ce qui a mis ainsi fin à plus d'un siècle d'administration coloniale. Nous sommes devenus politiquement indépendants en septembre 1981, mais notre souveraineté sur notre patrie est toujours menacée par le Guatemala voisin, qui revendique depuis les années 40 une partie de notre territoire.

Voilà pourquoi nous considérons que le thème du débat de cette session à savoir, réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international, est opportun et approprié. J'ai le plaisir d'annoncer aujourd'hui à l'Assemblée que les gouvernements guatémaltèque et bélizien ont accepté la recommandation du Secrétaire général de l'Organisation des États américains tendant à ce que la revendication du Guatemala soit soumise à la Cour internationale de Justice si telle est la volonté des citoyens de nos pays respectifs, comme cela sera déterminé par les référendums simultanés prévus le 6 octobre 2013.

Le règlement du différend territorial entre le Belize et le Guatemala va non seulement consolider la souveraineté et l'intégrité territoriale de Belize, mais aussi améliorer la paix et la sécurité dans notre sous-région et favoriser le renforcement et l'approfondissement de notre processus d'intégration régionale.

Les Béliziens sont un peuple épris de paix. Nous avons en horreur le conflit. Nous croyons en l'état de droit et nous avons confiance en l'Organisation des Nations Unies.

La moitié de notre population ayant moins de 25 ans et environ 37 % moins de 18 ans, l'avenir et le destin de notre pays sont inextricablement liés au bien-être de nos enfants. Et pour qu'ils puissent réaliser tout leur potentiel, il faut qu'ils bénéficient des soins voulus et de repas nutritifs équilibrés. Ils doivent vivre dans des logements sûrs et confortables et recevoir une éducation et une formation appropriées et ce dès le premier âge. Il faut en particulier former nos enfants aux sciences et aux technologies. Il faut leur apprendre à réfléchir de manière créative, à être farouchement compétitifs et travailleurs et à gérer nos ressources avec prudence. Notre Gouvernement est persuadé que ce n'est que grâce à ce type d'enseignement et de développement que nos citoyens pourront rivaliser avec succès sur le marché mondial et créer la richesse indispensable pour faire de notre société une nation réellement développée. Si nous manquons à nos devoirs envers nos enfants aujourd'hui, nous ne pourrons qu'échouer dans nos efforts pour déterminer notre avenir commun.



En vue d'atteindre les objectifs de développement, notre Gouvernement a mis en œuvre des politiques générales ambitieuses en faveur des pauvres. Par exemple, notre Gouvernement a mis en place un programme pour veiller à ce que les familles béliziennes à faible revenu n'aient pas à faire un choix difficile entre envoyer leurs enfants à l'école ou acheter de la nourriture. Les familles qui remplissent les conditions requises dans les zones rurales ou urbaines mal desservies peuvent déjà compter sur notre programme d'aide financière en espèces assortie de conditions et sur notre programme de fournitures alimentaires. Nous accordons des subventions scolaires aux familles dont les enfants font des études secondaires. Nous continuons de privilégier et d'élargir l'éducation préscolaire et d'améliorer l'accès à l'éducation non scolaire. Nous investissons dans l'amélioration de la qualité des soins de santé auxquels ont accès nos citoyens.

En tant que petit État qui occupe la place qui lui revient dans la communauté des nations depuis seulement 31 ans, le Belize connaît les difficultés croissantes qui affectent généralement les jeunes. Notre situation est en outre aggravée par le fait que notre pays compte moins de 350 000 habitants venus de toutes les régions du monde, et est donc multiethnique, multiconfessionnel, multilingue et multiculturel. Avec une population aussi diversifiée, la cohésion sociale revêt un caractère d'urgence qui ne saurait être surestimé. Quand on ajoute à cela les difficultés auxquelles nous nous heurtons tous actuellement, causées par des catastrophes naturelles dues aux changements climatiques et les catastrophes dues aux interventions de l'homme comme l'effondrement financier mondial et la criminalité transnationale, il apparaît clairement qu'aucun gouvernement ne dispose à lui seul des moyens de s'acquitter de ses obligations à l'égard de ses citoyens uniquement au moyen d'initiatives et de mécanismes nationaux et uniquement avec les ressources nationales.

C'est pour cette raison que le Gouvernement bélizien adhère au système multilatéral et travaille avec nos partenaires de coopération dans le monde. Nous avons noué des partenariats avec eux dans de nombreux domaines, notamment économique, social, environnemental et humanitaire, dans le cadre de nos efforts permanents pour assurer la sécurité de tous nos citoyens et et leur permettre de développer tout leur potentiel. À cet égard, les fonds, programmes et institutions des Nations Unies tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP),

le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) travaillent sans relâche avec des pays tels que le Belize afin de mettre en œuvre les décisions de la communauté internationale et d'appuyer les efforts visant à réaliser les aspirations de notre peuple. Le Belize saisit cette occasion pour remercier tous nos partenaires de développement qui apportent tous les jours des contributions remarquables à la sécurité et au développement de notre pays et de notre peuple.

Nous savons qu'on peut – et qu'on doit en fait – faire davantage pour revoir à la hausse nos ambitions s'agissant de répondre aux besoins des pauvres, des personnes dans le besoin et des groupes vulnérables. Il est donc urgent d'établir un programme de développement pour l'après-2015 qui reflète le fait que nous partageons le même intérêt dans l'instauration d'un avenir commun, réponde aux préoccupations des riches et des puissants et aux besoins des pauvres et des plus vulnérables.

Le Belize appuie toujours sans réserve toutes les initiatives régionales. Nous sommes devenus membres de l'Organisation des États américains, de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), du Système d'intégration de l'Amérique centrale et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC). Nous travaillons en étroite coopération avec tous ces groupements sous-régionaux sur les questions qui nous préoccupent telles que les changements climatiques, la sécurité et le développement économique. Nous devons souligner à cet égard que les effets des changements climatiques sur notre région ont été directs, terribles et dévastateurs, nous contraignant à unir nos forces avec nos partenaires de la CARICOM et avec l'Alliance des petits États insulaires pour promouvoir nos intérêts lors du processus de négociations sur les changements climatiques. À cet égard, le Belize est fier de sa contribution en tant que pays hôte du Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques, qui est chargé de fournir des conseils scientifiques et techniques visant à étayer les positions politiques sous-régionales concernant la mise en œuvre des projets d'adaptation et d'atténuation dans notre sous-région et de sensibiliser le public aux effets néfastes des changements climatiques dans nos pays respectifs. Nous remercions le personnel de cette institution du travail remarquable qu'il accomplit.

S'agissant des activités ignobles que sont la traite transnationale d'êtres humains et le trafic de stupéfiants et d'armes, le Belize souscrit à l'idée qu'une action régionale est indispensable pour lutter contre ces fléaux pernicioeux. Nos pays ne sont pas des marchés pour ces marchandises illicites. Nos pays ne tirent pas non plus profit des immenses bénéfices dégagés par ces entreprises criminelles; nous devons pourtant réaffecter nos maigres ressources, indispensables au développement, à la lutte contre les activités de ces marchands de mort et de destruction. De fait, nos pays sont accablés par les tâches cruelles qui nous incombent à présent : réparer les vies détruites de nos enfants et pleurer leur disparition prématurée. C'est la raison pour laquelle le Belize est déterminé à mettre en œuvre la Stratégie de sécurité régionale de l'Amérique centrale et à travailler avec nos partenaires afin de veiller à ce que cette Stratégie reçoive l'appui nécessaire pour garantir son efficacité.

Notre région, l'Amérique centrale et les Caraïbes, a été considérée comme faisant partie des régions les plus violentes du monde, avec des taux d'homicides atteignant des niveaux critiques, dus dans une large mesure à l'utilisation d'armes légères et de petit calibre. Toutefois, presque toutes les armes légères et de petit calibre qui circulent dans notre région sont au départ des armes fabriquées et commercialisées légalement. Tous les Membres de l'ONU sont dans une certaine mesure impliqués dans ce commerce, qui est selon nous d'une valeur contestable pour l'humanité. Il est donc profondément regrettable, alors qu'un consensus semblait se dégager et que l'urgence d'une action multilatérale se faisait sentir au niveau mondial, que la communauté internationale ne soit pas encore parvenue à conclure un traité sur le commerce des armes. Il est selon nous urgent que nous redoublions d'efforts pour sortir de cette impasse et trouver un compromis afin de parvenir à un consensus sur un traité sur le commerce des armes aussi rapidement que possible.

Les États de l'Amérique latine et des Caraïbes sont presque tous classés, à tort et injustement selon nous, parmi les pays à revenu intermédiaire. C'est une classification générique qui masque les multiples difficultés auxquels nos pays continuent de se heurter et qui sont liées à la pauvreté, aux immenses disparités de revenus, aux vulnérabilités économiques et à la dette. En conséquence, tous nos pays ont demandé un changement de critères afin que la coopération pour le développement ne soit plus fonction de la classification des pays en tant que pays à revenu intermédiaire. Nous exhortons tous

nos partenaires de développement à entendre cet appel et à remédier à cette situation.

Nous voudrions enfin faire écho aux appels lancés par d'autres Membres de cette institution en faveur de la levée de l'embargo économique contre Cuba, qui continue d'entraver le développement de cette nation caribéenne sœur et de son peuple.

Le Belize prend également note des déclarations d'appui à Taiwan et s'y associe. Nous appelons donc à une participation totale de Taiwan au sein de l'ONU.

Nous demandons également qu'une attention urgente soit accordée aux préoccupations des peuples israélien et palestinien dont les espoirs légitimes de mener des vies pacifiques et productives continuent d'être déçus. Et nous sommes solidaires des citoyens du Moyen-Orient, notamment des Syriens, dans leur quête des libertés démocratiques auxquelles nous aspirons tous.

Alors que nous nous apprêtons à relever les nouveaux défis qui apparaîtront au cours de la soixante-septième session, que nous redoublons d'efforts pour régler les problèmes de longue date auxquels se heurte notre monde, et que nous renouvelons notre confiance dans le système multilatéral, le rôle de cette Assemblée et de l'ONU va devenir de plus en plus crucial et utile. C'est le seul organe qui ait un caractère réellement universel et qui possède la légitimité et l'autorité nécessaires. Le monde entier se tourne vers l'ONU pour régler les multiples problèmes qui assaillent l'humanité. Dans ces circonstances, l'ONU est tout simplement trop grande pour échouer dans sa mission particulière : préserver le bien-être et la sécurité de l'humanité et de la planète Terre.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vladimir Makei, Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus.

**M. Makei** (Bélarus) (*parle en russe*) : Nous parlons souvent de « l'esprit de San Francisco » lorsque nous évoquons les aspects positifs des relations internationales. En effet, le message envoyé par la Conférence de San Francisco en 1945 avait suscité un immense espoir parmi la génération qui venait de survivre à la guerre la plus terrible de l'histoire de l'humanité – l'espoir d'un monde fondamentalement nouveau. La justice allait remplacer la violence, la coopération, l'anarchie. L'ONU, fondée dans cette ville, allait devenir l'élément clef d'un ordre nouveau.

Les espoirs nés à San Francisco se sont-ils réalisés? Dans une certaine mesure, oui. Après tout, il n'existe plus aujourd'hui de signe de l'affrontement idéologique marqué qui a caractérisé le XX<sup>e</sup> siècle. Et les grandes puissances ne se livrent plus ces conflits directs et ouverts dont la violence avait marqué les siècles précédents. De plus, des fléaux tels que le colonialisme, l'esclavage et l'apartheid font irrévocablement partie du passé.

Mais l'esprit de San Francisco ne cherchait pas simplement à éviter de reproduire les erreurs du passé. Il était d'abord et avant tout le message d'un avenir prometteur. Malheureusement, c'est exactement ce qui ne s'est pas produit. Pourquoi? Reinhold Niebuhr, un philosophe américain de renom qui écrivait à cette époque cruciale, écrivait qu'une communauté universelle ne se crée que lorsque l'on comprend que l'on a besoin les uns des autres et que l'on comprend en outre qu'une autre forme de vie, une autre communauté unique, est la limite qui doit marquer la fin de nos ambitions.

Aujourd'hui, cette thèse garde toute sa validité. Certains pays n'ont d'autres limites à leur politique étrangère et n'envisagent d'autres formes d'État que les leurs. Et c'est là la raison de nombreux problèmes géopolitiques actuels. Les États qui refusent de suivre les critères imposés de l'extérieur et qui défendent leur souveraineté et leurs intérêts nationaux réels doivent le payer très cher.

Prenez le cas de Cuba. Le choix historique fait par son peuple il y a plus de 50 ans de poursuivre sa propre voie de développement s'est heurté à un rejet et à un blocus économique de la part de ceux qui pensent encore qu'ils peuvent écrire l'histoire du XXI<sup>e</sup> siècle exactement comme on le faisait au siècle dernier. Et ce n'est pas le seul exemple.

Le Bélarus est convaincu que toute tentative visant à forcer quiconque à agir contre sa volonté est vouée à l'échec. N'avons-nous donc pas tiré les enseignements du passé? Après tout, ce ne sont ni les armes ni la richesse qui sont les principales forces motrices de la planète. Cette force vient de l'esprit de l'autodétermination. Si un peuple a choisi sa propre voie de développement pacifique et progressif, aucune force extérieure ne pourra l'arrêter. Contre ces peuples, on peut gagner des batailles, mais pas la guerre.

L'impérialisme actuel, quels que soient les noms dont on l'affuble – démocratie, droits de l'homme, bonne gouvernance – appartient à un passé révolu.

De plus, nous portons aujourd'hui le lourd fardeau de problèmes économiques mondiaux qui sont presque tous le résultat d'une politique dite de fondamentalisme de marché prônée inlassablement par ses défenseurs depuis les quatre dernières décennies. Le bilan de cette politique a été une augmentation régulière des inégalités à tous les niveaux. Nous assistons essentiellement à la formation d'un grand schisme. Sans aucun doute, il s'agit là d'une bombe à retardement de futurs bouleversements de masse aux conséquences imprévisibles.

Malheureusement, les problèmes économiques actuels sont des problèmes structurels qui ne peuvent donc pas être réglés rapidement. En témoigne la crise mondiale qui dure depuis déjà quatre ans. Les mesures prises jusqu'à présent n'ont guère pu remédier à la situation. Mais ce qui est bien plus perturbant, c'est que les pays dont les politiques n'ont rien à voir avec le fondamentalisme de marché ont également connu de graves difficultés. En raison de l'augmentation de l'interdépendance mondiale de tous les aspects des relations internationales, ils n'ont tout simplement pas d'autres choix.

Il faut également mentionner une autre maladie chronique des temps modernes, une maladie d'ordre moral. Les politiques de deux poids, deux mesures en matière de politique étrangère des grandes puissances mondiales sont devenues la norme. En conséquence, les principaux acteurs internationaux sont prêts à tout pour servir les intérêts de leurs « amis ». Et pourtant, ils préconisent d'imposer de force la démocratie et les droits de l'homme à leurs adversaires. Guidés par leurs seuls intérêts, ces acteurs qui hier encore vous serraient la main participent ouvertement à votre chute aujourd'hui. Ils examinent à la loupe la situation des droits de l'homme dans les autres pays, mais refusent qu'on l'examine chez eux. En d'autres termes, nous voyons se renforcer les comportements malhonnêtes et barbares dans la politique extérieure, des méthodes dignes de Machiavel lui-même.

Il est déplorable que, dans ce contexte, l'ONU ait généralement été mise sur la touche. Ce n'est cependant pas de sa faute. On ne permet pas à l'enfant de San Francisco de fonctionner comme l'envisageaient ses créateurs.

Y a-t-il une solution à cette situation apparemment sans espoir? Nous en sommes convaincus. Les problèmes actuels ne sont pas encore devenus insurmontables. Nous pourrions en venir à bout, mais pour cela, nous devons retrouver l'esprit de San Francisco. Nous devons revenir



aux principes et aux bases sur lesquels on pourra édifier un monde prospère. Le multilatéralisme, la justice et la coopération sont tout aussi nécessaires aujourd'hui qu'en 1945.

Que doit-on faire concrètement? Le Bélarus ne prétend pas avoir de réponse exhaustive. Nous aimerions simplement appeler l'attention sur quatre domaines essentiels selon nous : l'état de droit, la politique, l'économie et l'environnement. Premièrement, pour instaurer l'état de droit au niveau mondial, il faut restaurer pleinement le fonctionnement du système du droit international. Forgé par des siècles de souffrances, il est le fondement sans lequel tous les autres éléments de la civilisation moderne ne peuvent pas fonctionner. En signant la Charte des Nations Unies, les pays du monde se sont engagés à respecter les principes du droit international. En d'autres termes, ils ont renoncé à exister dans des conditions d'anarchie totale.

Le droit international est le résultat d'un compromis historique entre les intérêts de tous les États. Par conséquent, il ne peut être complété ou révisé que si tous les États en conviennent. Il n'y a pas de place pour des interprétations arbitraires qui cherchent à subordonner le droit international aux intérêts de certains. Rappelons-nous que ceci entrave les intérêts des autres acteurs internationaux. C'est pourquoi les concepts à la mode tels que les interventions humanitaires ou la responsabilité de protéger ne peuvent pas justifier l'ingérence dans les affaires internes d'un État souverain.

Deuxièmement, sur le plan politique, nous avons besoin d'un ordre mondial stable et prévisible. Aurons-nous un tel ordre? Cela dépendra de chacun d'entre nous. Les systèmes mondiaux ne se créent pas et ne se dirigent pas d'eux mêmes. Ils sont le résultat d'actions humaines. À ce stade, nous vivons dans un système que l'on peut qualifier de multipolarité dysfonctionnelle. En effet, nous voyons croître le nombre d'acteurs mondiaux qui s'avèrent incapables de répondre de manière efficace au nombre croissant de problèmes mondiaux.

Si nous ne rectifions pas cette situation, nous nous retrouverons sans doute dans une situation bien plus grave – ce sera une version moderne de l'obscurantisme du Moyen Âge aggravée par des menaces et des défis transnationaux encore plus dangereux. Et donc, on en revient à la même sempiternelle question : comment construire un ordre mondial efficace en l'absence d'un gouvernement international? Nous avons une idée à proposer. Il s'agit de commencer à régler les problèmes structurels en adoptant une approche fonctionnelle.

Essayons de créer un système mondial efficace en réglant les problèmes fonctionnels spécifiques, car toutes les parties prenantes mondiales ont intérêt à régler les problèmes ou à les éliminer.

Nous sommes convaincus que les partenariats mondiaux fourniront les moyens de réaliser cette vision. Ils peuvent réunir tous les acteurs actuels de la scène internationale dans une action commune contre des défis et des menaces transnationaux spécifiques. Alors, commençons à mettre en place des partenariats fonctionnels sur chacune de ces questions. En fait, mon pays le fait déjà, par exemple, dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes au sein du partenariat mondial contre l'esclavage et la traite des personnes proposé par le Bélarus il y a quelque temps.

Troisièmement, il y a la dimension économique. Des manifestations de masse dans le monde, comme le mouvement « Occupy Wall Street », attestent du rejet par le public du modèle de développement en vigueur. Ce n'est guère surprenant; après tout, ce modèle avait à cœur de protéger les intérêts du capitalisme. De toute évidence, la recette classique d'Adam Smith ne marche pas dans le monde moderne. Contrairement aux attentes de tous, la main invisible du marché n'a pas conduit à un bien-être public universel. L'expérience des dernières décennies indique que la main invisible ne contribue qu'à l'enrichissement du secteur privé, tout en appauvrissant les autres.

L'économie mondiale du XXI<sup>e</sup> siècle est trop sophistiquée pour être laissée à la merci des forces du marché. Il faut instaurer un équilibre raisonnable entre ses divers éléments. Ce point d'équilibre ne s'établit pas par défaut, quelqu'un doit intervenir. Seul un État est capable de le faire et, surtout, un État fort à dimension sociale qui ne survit pas en empruntant aux générations futures, comme c'est actuellement le cas dans certains pays avancés. Nous sommes convaincus qu'une formule mise en place au niveau national, comme nous le suggérons, permettra de corriger ce déséquilibre important. C'est aussi un moyen crucial de réduire sensiblement la pauvreté dans le monde.

Enfin, que devons-nous faire pour l'environnement? Les changements climatiques constituent le défi central et décisif du monde d'aujourd'hui. C'est le mur qui sépare les générations actuelles et les générations futures d'un avenir prospère. Nos efforts dans tous les autres domaines seront vains si nous ne relevons pas ce défi crucial. Nous devons préserver l'écosystème de la Terre essentiel à notre survie. C'est donc dans ce

domaine qu'une coopération internationale générale est la plus nécessaire. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a eu lieu en juin.

Les décisions de la Conférence ont marqué essentiellement le lancement d'une nouvelle donne écologique qui est censée rassembler toutes les parties prenantes dans une action commune. Nous devons aller de l'avant de manière décisive pour en mettre en œuvre chacun des éléments. Il s'agit avant tout d'élaborer des objectifs de développement durable et d'assurer le transfert et l'intégration des technologies vertes. Dans le contexte du suivi de la Conférence de Rio+20, il faut songer sérieusement à la formulation d'un plan d'action global des Nations Unies en matière d'énergie. Nous pensons que cela contribuerait à une approche générale dont nous avons besoin d'urgence pour répondre aux problèmes connexes des changements climatiques, de l'énergie et de la sécurité alimentaire.

L'ONU est l'endroit tout indiqué pour la mise en œuvre de toutes les idées que j'ai formulées. Aucun autre organe international ne possède une telle légitimité universelle. Il nous faut donc, enfin, donner des moyens d'agir à l'ONU. Nous sommes certains que l'ONU pourra alors concrétiser, dans la dignité, la vision énoncée à San Francisco il y a tant d'années.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Botswana, S. E. M. Phandu T. C. Skelemani.

**M. Skelemani** (Botswana) (*parle en anglais*) : Je tiens, au nom de ma délégation, à m'associer aux orateurs précédents pour féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je voudrais également à saisir cette occasion pour remercier sincèrement son prédécesseur, l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser de l'État du Qatar, qui a conduit avec compétence les travaux de la soixante-sixième session. Ma délégation est convaincue que, sous la houlette et la direction éclairée du Président, les travaux de l'Assemblée générale seront fructueux et couronnés de succès. Je tiens donc à l'assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de ses lourdes responsabilités.

Le Botswana fait partie des pays en développement qui ont été durement touchés par la crise économique et financière mondiale de 2008. Nous avons donc été obligés de revoir nos priorités et de remettre à plus

tard la mise en œuvre de divers projets approuvés dans le cadre de notre Plan de développement national, dont certains revêtaient une importance stratégique nationale. À cet égard, nous restons préoccupés par le fait que nombre de nos donateurs traditionnels qui nous ont aidés à atteindre le niveau de développement dont nous bénéficions aujourd'hui nous ont pratiquement abandonné après le classement du Botswana en tant que pays en développement à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, à savoir que le Botswana est un pays prospère économiquement, nous avons besoin aujourd'hui plus que jamais de l'aide au développement étant donné la diversité et la sévérité des défis auxquels nous continuons d'être confrontés.

En ce qui concerne le continent africain, le Botswana a suivi avec préoccupation certains événements récents singuliers. Les coups d'État militaires au Mali et en Guinée-Bissau plus tôt cette année viennent tristement nous rappeler un sombre chapitre, que nous pensions clos, de l'histoire de la politique africaine marquée par la poursuite d'intérêts personnels. Ces événements compromettent gravement les progrès importants réalisés jusqu'à présent par l'Afrique en ce qui concerne l'instauration et la consolidation de la démocratie, de la bonne gouvernance, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous demandons donc à l'Union africaine de continuer fermement et résolument à rejeter les changements anticonstitutionnels de gouvernement sur le continent africain, et nous implorons la communauté internationale d'accorder à l'Union africaine l'importance voulue et un appui total à cet égard.

Ailleurs sur le continent, nous nous félicitons plus particulièrement du récent accord entre le Soudan et le Soudan du Sud sur la mise en œuvre de la feuille de route de l'Union africaine visant à régler les questions en suspens s'agissant des relations entre les deux pays. Nous sommes néanmoins toujours préoccupés par la précarité de la situation en matière de sécurité et nous demandons donc aux deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et de s'engager à respecter les dispositions de la feuille de route. Bien que cet appel soit lancé aux deux parties, nous sommes tout à fait conscients que le Soudan est la principale cause de l'instabilité entre les deux pays. Les diverses provocations et les nombreux actes flagrants d'agression contre la République du Soudan du Sud par le Nord, qui ont provoqué l'instabilité dans cette région, sont caractéristiques du régime soudanais depuis des années.

Nous vivons à une époque où notre bien-être commun est gravement compromis par des menaces telles que la prolifération nucléaire, le terrorisme, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement, le sous-développement et les pandémies, qui vont de pair avec les effets de la crise économique et financière mondiale et des conflits internes. Il faut que la communauté internationale agisse de toute urgence et de manière concertée pour remédier à la myriade de problèmes et de menaces auxquels l'humanité est confrontée. De par son universalité, l'ONU jouit de la légitimité et de l'autorité morale nécessaires pour jouer un rôle mobilisateur et directeur en vue de répondre à ces menaces et à ces défis. Il est donc impératif que l'ONU du XXI<sup>e</sup> siècle puisse faire face aux réalités actuelles et gérer les futurs problèmes de manière efficace.

Nous pensons que la communauté internationale devrait agir et s'élever fermement et directement contre les violations des droits de l'homme et les atrocités à tout moment et partout où elles se produisent. À cet égard, ma délégation note avec un profond regret qu'au cours des derniers mois, la communauté mondiale a observé, impuissante, les événements en Syrie et n'est absolument pas intervenue alors que le pays semblait dans une anarchie prolongée. Au cours de ce processus, le peuple syrien a été la victime d'un cycle de répression violente et des pires violations des droits de l'homme et atrocités que l'humanité ait connues.

En ce moment même, la répression violente et l'effusion de sang se poursuivent sans relâche dans le pays. Al-Assad a déplacé plus d'un million de Syriens pour assouvir sa soif de pouvoir. À cause de ses actes criminels, environ 300 000 Syriens ont été obligés de s'enfuir dans les pays voisins. Pour rester président, il a massacré 20 000 de ses citoyens. Il a tué des hommes, des femmes, des enfants et des bébés pour y parvenir. La communauté internationale n'a malheureusement pas réussi à apporter une solution collective à la situation. Et la Syrie est toujours Membre de l'ONU, une organisation qui a pour objectif déclaré de défendre l'humanité. Ce n'est assurément pas acceptable. Les alliés de la Syrie au sein du Conseil de sécurité et dans la région doivent également être condamnés.

Les soulèvements au Moyen-Orient, couramment appelés le Printemps arabe, ont montré qu'aucune force, aussi imposante soit-elle, ne peut écraser à jamais la volonté d'un peuple. La situation en Libye, en Tunisie et

en Égypte, où la volonté du peuple a marqué le début de régimes démocratiques, en est la preuve.

S'agissant de la Libye, où un conflit interne a été nécessaire pour se débarrasser d'un dictateur cruel, nous rendons hommage aux Libyens et à leurs alliés de la coalition militaire qui a imposé une zone d'exclusion aérienne pour faire tomber le colonel Kadhafi et son régime.

Ma délégation considère que le Conseil de sécurité, qui est chargé d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait s'appuyer sur des raisons d'ordre moral pour défendre les victimes de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, tels ceux qui sont actuellement perpétrés en Syrie. Le principe de la responsabilité de protéger, énoncé dans la résolution 1674 (2006), devrait être rigoureusement appliqué partout où des crimes contre l'humanité sont commis. À cet égard, ma délégation condamne dans les termes les plus énergiques le veto que la Chine et la Russie n'ont cessé d'opposer aux résolutions successives présentées au Conseil de sécurité visant à exercer des pressions sur les autorités syriennes afin qu'elles cessent leurs crimes atroces contre les citoyens syriens. Nous demandons donc aux membres du Conseil d'assumer leurs responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Nous appelons la communauté internationale à agir rapidement pour épargner à la population syrienne un nouveau bain de sang injustifiable.

Le Botswana continuera de parrainer et d'appuyer les différentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme relatives à la situation en Syrie, comme preuve concrète de son engagement sans faille en faveur d'un règlement de la crise syrienne. C'est pourquoi nous nous associons aux pays attachés aux mêmes principes qui demandent un renvoi de la situation en Syrie à la Cour pénale internationale aux fins d'enquête, de manière à ce que les personnes responsables de crimes contre l'humanité répondent de leurs actes. Bashar Al-Assad et son régime doivent être évincés le plus rapidement possible. Nous devons encourager l'opposition à s'unir et à former un gouvernement de transition que nous pourrions tous reconnaître.

Nous tenons à féliciter la Turquie et les autres pays qui ont accepté d'accueillir des réfugiés syriens, qui ont dénoncé la détérioration de la situation humanitaire et en matière de sécurité en Syrie, et qui ont répondu, avec d'autres, à l'appel à contributions lancé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Le Botswana a versé une modeste contribution au HCR à

l'appui des efforts de secours humanitaires aux réfugiés syriens. Nous félicitons également les organisations de défense des droits de l'homme responsables, telles Amnesty International et Human Rights Watch, pour le travail qu'elles accomplissent en vue de défendre les principes protégeant l'humanité. Leur mission – jouer le rôle de gardiens du respect des droits de l'homme – est absolument nécessaire. De même, nous saluons les organisations humanitaires non gouvernementales qui œuvrent sans relâche, avec de maigres ressources et dans des conditions très difficiles, pour porter secours aux réfugiés touchés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Les violations des droits de l'homme et les atrocités ne se limitent pas à la Syrie. C'est dans ce contexte que nous réitérons notre appui à la Cour pénale internationale et que nous lui demandons de continuer de s'acquitter de son mandat, y compris en engageant des poursuites contre les personnes accusées de violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité. Nous demandons donc avec insistance aux États parties de coopérer pleinement avec la Cour dans le cadre de ses efforts pour traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels crimes.

Nous nous associons à ceux qui condamnent les violences qui ont fait suite à la diffusion d'une publication offensante pour les musulmans. Rien ne peut justifier une réaction aussi violente. Cette violence est elle-même une insulte faite à ses victimes. On ne peut répondre à des injures par d'autres attaques contre des innocents. Néanmoins, là où la démocratie est définie comme le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple – qu'elle vise en d'autres termes à agir dans l'intérêt de la population – comment peut-elle servir au mieux les intérêts du peuple si la liberté d'expression conduit à des insultes?

La liberté d'association fait partie des autres libertés garanties dans un système démocratique. Nous ne pouvons toutefois pas nous associer à des groupes terroristes ou criminels sans conséquences, puisqu'il n'est pas dans l'intérêt de la population de vivre parmi des terroristes et des criminels. La liberté d'expression permet de manifester – mais uniquement de manière pacifique – dans les démocraties, car des manifestations violentes ne sont pas non plus dans l'intérêt du peuple et, dans les démocraties, lorsque des manifestations prennent une tournure violente, des conséquences s'ensuivent. Il en va de même de la liberté de la presse, si elle est exercée à mauvais escient, comme c'est souvent

le cas. Il doit y avoir des conséquences, afin de protéger la population contre la désinformation et les tentatives de dénigrement ou de diffamation. Toutes ces libertés doivent avoir des limites. La démocratie est censée être responsable. Les offenses et les injures ne peuvent, aussi fertile que soit notre imagination, être considérées comme ce que nous attendons d'une démocratie. Tenter de justifier des actes irresponsables en déclarant qu'ils relèvent d'une de ces libertés, y compris la liberté de parole, est irresponsable.

Concernant les questions liées à l'environnement, nous sommes déçus par le peu de progrès accomplis à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dans l'examen des questions relatives au développement durable. Cela avait déjà été le cas lors de sommets analogues dans le passé. Comme nous le savons tous, le monde fait face au double problème de la rareté des ressources et des changements climatiques. Ces problèmes sont particulièrement graves en Afrique, où le taux de pauvreté est élevé.

Pour s'attaquer à ces problèmes importants, qui appellent à l'évidence des solutions novatrices et de solides partenariats pour assurer la durabilité à une échelle et avec des effets sans précédent, mon pays a pris l'initiative importante d'accueillir en mai le Sommet sur la durabilité en Afrique. Des chefs d'État y ont participé, ainsi que des représentants des acteurs du secteur privé les plus influents et les plus importants au monde. Le Sommet a adopté la Déclaration de Gaborone qui prévoit, entre autres, l'amélioration des stratégies aussi bien au niveau des gouvernements que du secteur privé en vue d'intégrer la valeur du développement du capital naturel. La Déclaration préconise des investissements accrus du secteur privé en Afrique pour aider à réduire l'insécurité alimentaire, améliorer les moyens de subsistance et accroître la durabilité. Nous invitons donc le système des Nations Unies et la communauté internationale en général à s'engager à mettre en œuvre cette Déclaration.

De nombreuses questions importantes et urgentes touchant les pays en développement doivent être réglées – notamment le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités dans d'autres domaines – afin de permettre à ces pays de s'adapter aux exigences d'une économie verte dans le contexte du développement durable. À cet égard, nous demandons instamment au monde développé d'aider les pays en développement à remédier à ces problèmes cruciaux et à intensifier les mesures pour faire face aux changements climatiques et s'attaquer à leurs causes dans leurs économies.



Nous nous félicitons toutefois qu'il ait été décidé de lancer un processus de négociations intergouvernementales en vue de l'adoption d'objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement de l'après-2015, une fois le processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement terminé. Ma délégation considère que la définition des objectifs de développement durable devrait coïncider avec l'examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement de 2013. Nous saisissons cette occasion pour saluer le travail réalisé par des organisations de défense de l'environnement du monde entier qui s'emploient à protéger notre planète contre les changements climatiques et leurs effets négatifs.

Le Botswana a participé en juillet à la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes qui s'est soldée par un échec. Les États Membres auraient dû se mettre d'accord sur des normes internationales communes pour réglementer le commerce international des armes classiques. Nous considérons qu'un traité sur le commerce des armes, une fois adopté, complètera le programme d'action de l'ONU visant à lutter contre la prolifération des armes et des munitions, qui continuent d'entraîner des souffrances indicibles.

Avant de terminer, je tiens à dire que le Botswana appuie pleinement l'appel lancé en faveur de l'application des résolutions successives de l'Assemblée générale demandant la levée des sanctions imposées à Cuba, ce qui est selon nous logique et aurait dû être fait il y a longtemps déjà.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname, M. Winston Lackin.

**M. Lackin** (Suriname) (*parle en anglais*) : Au nom de M. Desiré Delano Bouterse, Président de la République du Suriname, je saisis cette occasion pour féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Il ne fait aucun doute que la longue expérience, dont il fera profiter cet organe, lui sera très utile dans l'accomplissement de ses fonctions. Nous l'assurons de notre plein appui et de toute notre coopération.

Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur pour sa direction avisée des travaux de la soixante-sixième session de l'Assemblée. Nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Quant au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, nous tenons à l'assurer que nous appuyons ses efforts précieux en faveur de la réalisation des buts et principes de l'Organisation.

Dans son allocution annuelle prononcée la semaine dernière, et à l'occasion de laquelle il a présenté le budget national pour 2013, le Président du Suriname a mis en exergue les points forts du Suriname, ainsi que les possibilités et les défis qui se présentent à nous en tant que membre, jeune et dynamique, de la communauté internationale. Grâce à nos activités de raffinage et d'exportation du pétrole brut et de ses dérivés, ainsi que de production et d'exportation d'or, nous enregistrons des revenus exceptionnels découlant du commerce de ces produits, qui, associés à l'application de politiques budgétaires prudentes, ont permis de créer un environnement stable sur le plan politique et économique. Cette stabilité a en retour attiré de solides investissements nationaux et étrangers dans des secteurs plus durables, en particulier l'agriculture et le tourisme. Les travaux de conception et de construction de l'infrastructure nécessaire témoignent du potentiel du Suriname de devenir un acteur clef en termes d'offre de produits de base stratégiques.

Le Président Bouterse a également présenté un train de mesures sociales dans lequel l'éducation et les soins de santé occupent une place de choix. Il a fait valoir qu'une bonne notation au niveau international était certes un signe encourageant pour les investisseurs, mais que les Surinamais ne pourront profiter des avantages découlant de ces réalisations que si le Gouvernement est en mesure de leur donner accès à un enseignement universitaire et professionnel axé sur l'emploi, ainsi qu'à de bons services de santé, à des installations sportives, à l'eau potable, à des services d'information et de communication et à des services d'élimination des déchets suffisants. Pour pouvoir financer ces mesures sociales améliorées, nous devons renforcer nos secteurs de production et de services en dotant nos entrepreneurs des fonds et du savoir-faire nécessaires.

Le Suriname, qui est une jeune nation, passe par un processus de décolonisation à la fois structurel et mental. Il est difficile d'édifier une nation d'un demi-million d'habitants, lorsqu'on compte au moins sept groupes ethniques et culturels différents originaires des Amériques, d'Afrique et d'Europe, et qu'une partie considérable de la population a ses racines en Inde, en Indonésie, en Chine et au Moyen-Orient.

Le Suriname est connu pour le fait qu'au cœur même de sa capitale, Paramaribo, on trouve une synagogue juste à côté d'une mosquée et que des églises chrétiennes coexistent avec des temples hindous et des lieux de culte de forte tradition africaine. Nous sommes fiers de pouvoir dire que nous avons réussi à transformer ce défi en un avantage extraordinaire et exemplaire et que la politique du diviser pour mieux régner de l'époque coloniale est en train de disparaître pour laisser place au respect mutuel, à la tolérance et à la coexistence pacifique, dans l'intérêt de tous nos citoyens.

Le Suriname est un pays doté d'une très grande biodiversité. Nous devons tout mettre en œuvre pour chérir et protéger ce magnifique cadeau du Tout-Puissant. Il faut l'exploiter de façon responsable. Le défi qui se pose à nous consiste à répondre aux besoins de développement bien réels de notre population, tout en respectant et en préservant la biodiversité pour les générations futures, et en vérité pour l'humanité.

Mon pays s'est engagé dans cette cause en créant une réserve naturelle de 1,8 millions d'hectares, entre autres choses. Nous avons honoré notre obligation de former nos orpailleurs afin qu'ils utilisent les technologies modernes, qui sont non seulement plus lucratives et plus sûres, mais aussi conformes aux exigences d'un environnement propre, préservant l'eau potable et favorisant la rentabilité de l'agriculture. Le Suriname doit demeurer écologique et innovant.

Le Suriname est tout à fait conscient du fait que, même s'il a de solides atouts en tant que nation, il ne pourra survivre et prospérer qu'en s'adaptant à un monde qui devient de plus en plus interdépendant. Le Suriname, abondamment doté en réserves de pétrole et possédant des milliers de milliards de mètres cubes de réserves d'eaux fossiles, ainsi que des centaines de rivières, de marais, de ruisseaux, de terres arables et de minerais, dont l'or, le cuivre, le granit, la terre rare, etc., est aujourd'hui un pôle très attractif étant donné que ces produits deviennent de plus en plus rares.

Afin de préserver et de renforcer notre stabilité politique, nous devons consolider et étendre notre position « éco-commerciale » et être en mesure de protéger notre pays et notre population de toutes interventions et ingérences extérieures. Le Suriname déploie des efforts sérieux en vue de l'intégration avec ses voisins immédiats – le Guyana, la France et le Brésil – à l'échelon bilatéral et, le cas échéant, au niveau tripartite. Le Suriname participe également avec conviction au mouvement historique d'intégration

régionale qui se développe tant sur la forme que sur le fond. Le Suriname est un membre actif de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, dont le secrétariat sera basé dans notre pays à partir de juillet 2013.

Nous nous sommes engagés en faveur de la création de sociétés multinationales de la Communauté des Caraïbes, afin de donner un sens plus concret aux objectifs économiques et au marché unique en place depuis 2006. Le Suriname, qui est l'un des membres fondateurs de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, continue de défendre activement ce mécanisme d'intégration des Amériques et les principes et objectifs de l'Organisation des États américains.

Certes, notre région a fait des progrès énormes en matière de démocratie et de développement, mais nous devons attirer l'attention de la communauté internationale sur l'absence de progrès s'agissant de l'aide apportée à l'un des pays les plus défavorisés de l'hémisphère occidental, à savoir Haïti. Nous appelons la communauté internationale à honorer ses promesses de venir en aide au Gouvernement et au peuple haïtiens dans les efforts qu'ils déploient pour reconstruire leur pays bien-aimé.

Par ailleurs, notre quête d'intégration ne sera jamais complète tant que nous continuerons d'accepter l'isolement de notre pays frère, Cuba, conséquence de l'embargo économique et commercial qui lui a été injustement imposé. Une fois de plus, nous demandons fermement la levée immédiate de ces mesures coercitives, qui causent tant de souffrances au peuple cubain.

Lorsque le Suriname est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies il y a 36 ans, nous n'avions qu'une connaissance limitée des questions qui n'avaient pas de lien direct avec la décolonisation. Aujourd'hui, nous comprenons mieux ces questions. Nous savons qu'une ONU fonctionnant correctement, avec notamment un Conseil de sécurité à composition démocratique, recèle le potentiel de devenir le facteur de stabilisation le plus important dans un monde qui est passé de la bipolarité à la multipolarité. Face à ce monde où les puissances économiques, politiques, diplomatiques et militaires changent constamment, les thèmes de la soixante-septième session de l'Assemblée générale ont été définis de manière judicieuse.

Nous tenons tout particulièrement à attirer l'attention sur la nécessité du dialogue dans les situations de conflit. Nous comprenons qu'il n'est pas facile pour les puissances qui ont pris l'habitude de contrôler les

autres pays de saisir pleinement ce que signifient passer de la domination et de la dépendance à l'interdépendance et nécessité d'un dialogue pour régler les conflits avérés ou supposés. Les États-Unis d'Amérique et la République fédérative du Brésil ont clairement souscrit à cette notion dans leurs déclarations à l'ouverture du débat général.

Nous demandons instamment à tous les États Membres en général, et aux anciennes puissances coloniales en particulier, d'accepter la nouvelle réalité de notre monde en s'abstenant catégoriquement d'appliquer leurs propres normes pour juger du résultat des structures et aspirations démocratiques d'autres pays, au mépris des principes internationalement reconnus d'intégrité territoriale, de souveraineté et d'indépendance de tous les pays du monde.

Dans ce contexte, je voudrais citer les paroles par lesquelles le Président de la République du Suriname, M. Désiré Bouterse Delano, a conclu sa présentation du budget national pour 2013 :

« Eu égard à la souveraineté de notre Suriname bien-aimé, pays indépendant, notre tâche fondamentale n'est autre que de respecter et de défendre la souveraineté de notre nation contre toutes les violations et les attaques provenant de l'extérieur.

Chaque fois que notre souveraineté est contestée et par qui que ce soit, le Gouvernement légitime n'a d'autre devoir que de défendre et de préserver la souveraineté du pays dont il a la charge. »

L'Organisation des Nations Unies a été édifée sur les cendres de la Seconde Guerre mondiale, et nous nous sommes engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Le règlement pacifique des différends est le seul moyen de faire en sorte de sauver la planète de l'anéantissement. Cette position de principe doit être appliquée à toutes les zones de conflit, que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique, en Amérique ou partout ailleurs dans le monde.

L'échéance pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement approche à grands pas. L'année 2015 sera une année décisive, l'année où les dirigeants du monde se réuniront à nouveau pour évaluer la mise en œuvre des engagements pris. Nous insistons sur l'importance de veiller au bien-être de tous, d'offrir davantage de possibilités aux groupes vulnérables de notre société en leur procurant un accès total à une

éducation de qualité à tous les niveaux, ainsi qu'à des soins et services de santé abordables et de qualité, et d'honorer les engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Il est nécessaire de donner aux femmes partout dans le monde davantage les moyens de faire changer les choses, de veiller à qu'elles puissent vivre dans un environnement exempt de violence et propice à leur bien-être, grâce notamment à un accès à des emplois, des services et un logement décents.

Nous avons conscience du fardeau et de la menace que représentent les maladies non transmissibles au niveau mondial. Nous insistons sur la nécessité de mener des actions multisectorielles, de renforcer les systèmes de santé, de garantir la disponibilité des ressources en quantité suffisante et sur le long terme, et de resserrer la coopération internationale grâce à des partenariats efficaces pour parvenir à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (résolution 66/2, annexe), ainsi que des autres engagements que nous avons pris. Le Suriname a, quant à lui, intensifié ses efforts de lutte contre ces tueuses silencieuses souvent négligées.

*M. Touray (Sierra Leone), Vice-Président, assume la présidence.*

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable s'est achevée sans réussir à convenir d'un engagement clair concernant le financement du développement durable. C'est une question fort grave, compte tenu de la menace que les changements climatiques, entre autres, font peser sur la réussite des efforts déployés par les petits États comme le Suriname pour parvenir au développement durable. La communauté internationale ne peut pas se soustraire à son obligation de fournir les moyens nécessaires pour lutter contre les graves conséquences de la surconsommation, de la pollution et des émissions de carbone, qui menacent de réduire à néant nos réalisations en faveur de la protection de l'environnement et du bien-être de nos populations. Nous continuons de compter sur l'ONU pour prendre la tête des initiatives en matière d'assistance technique et encourager la poursuite du dialogue.

Le Suriname est profondément préoccupé par les critères de classement des pays en développement utilisés par les institutions financières internationales. Ces classifications, sans consultations véritables, ont

un effet négatif sur le type et le niveau d'aide qu'un pays peut recevoir de la part des institutions financières internationales. Nous ne pouvons que qualifier ces décisions d'antidémocratiques et de moyen virtuel de sanctionner les progrès que nous réalisons pour améliorer notre situation socioéconomique.

Pour finir, je tiens à déclarer solennellement que le Suriname conservera toujours sa foi dans le multilatéralisme et soutiendra de manière indéfectible les principes et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joseph Bandabla Dauda, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République de Sierra Leone.

**M. Dauda** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter aux membres les regrets sincères du Président de mon pays, M. Ernest Bai Koroma, qui, en raison de circonstances impérieuses, n'est pas en mesure de prendre la parole devant l'Assemblée en cette soixante-septième session.

Je m'associe aux précédents orateurs pour féliciter le Président, M. Vuk Jeremić de son élection à la tête des travaux de la présente session et l'assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation tout au long de son mandat. Je félicite son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, et le remercie de la compétence et de l'efficacité avec lesquelles il a dirigé nos travaux durant la dernière session. Je suis sincèrement reconnaissant au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie pour promouvoir les objectifs de l'ONU et faire du monde un monde pacifique et plus sûr pour l'humanité.

Le choix par le Président du thème « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international » est un rappel à l'ordre fort opportun lancé aux Nations Unies pour qu'elles adhèrent pleinement au principe fondamental sur lequel est fondée l'Organisation. De fait, ce n'est qu'en procédant à ces ajustements et en manifestant dans la pratique notre attachement collectif à la coexistence pacifique que nous parviendrons, en tant que famille mondiale, à lutter efficacement contre la myriade de problèmes mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Je pense notamment à la pauvreté, à la faim, aux violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, au fondamentalisme extrémiste, au terrorisme

et à la criminalité transnationale organisée, ainsi qu'à la reconstruction et au renforcement des États fragiles et des économies se relevant d'un conflit. Dans ce contexte, nous devons nous rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, l'Assemblée a adopté une résolution historique sur la médiation (résolution 66/291) dans laquelle elle reconnaît que la médiation est un moyen de plus en plus efficace d'empêcher les différends de dégénérer en conflits et un outil rentable pour le règlement pacifique des différends et la prévention des conflits.

Au milieu de ces problèmes de sécurité et de ces incertitudes économiques mondiales, le continent africain continue de faire son possible pour contenir et empêcher, par des moyens pacifiques, la reprise des conflits dans cette partie du monde. Aux niveaux régional et sous-régional, l'année écoulée a été hélas marquée par des attaques terroristes sporadiques, de la part d'extrémistes, qui ont provoqué d'importantes pertes humaines et d'énormes dommages matériels, notamment la destruction de sites très enviés inscrits au patrimoine mondial, ainsi que le récent assassinat de l'Ambassadeur des États-Unis et de trois autres ressortissants américains en Libye. La Sierra Leone condamne fermement ces actes brutaux et lâches, et continuera de travailler en lien étroit avec tous ses partenaires, en particulier dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'Union africaine et de l'ONU, pour trouver une solution durable à ce fléau.

Jusqu'à récemment, le système des Nations Unies ne tirait pas pleinement parti du recours à la diplomatie préventive aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elle était utilisée davantage comme un outil de gestion des crises. Mais je suis encouragé par la dynamique actuelle dans ce domaine et je saisis cette occasion pour saluer le rôle que jouent le Secrétaire général, ses représentants spéciaux et les opérations et missions de gestion des crises dans le monde entier, ainsi que le rôle croissant de l'Union africaine, des organisations sous-régionales et des groupes de contact internationaux pour s'attaquer aux situations de crise apparues récemment un peu partout dans le monde.

La Sierra Leone continuera de défendre ardemment la médiation et les autres initiatives de prévention des conflits en tant que moyens clefs incontournables de règlement des différends et de prévention et de règlement des conflits. Les enseignements que nous avons retenus de notre expérience ont renforcé notre foi dans ces principes fondamentaux que sont la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance – conditions



sine qua non de la stabilité politique, de la paix durable, de la sécurité et du développement. Nous demeurons donc fermement attachés à l'état de droit, au respect et à la protection des droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes, à l'égalité d'accès à la justice, à la lutte contre la corruption sur la base du principe de tolérance zéro et à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). À cette fin, nous sommes déterminés à garantir la gouvernance participative, à organiser des élections libres, régulières, transparentes et crédibles et à lutter contre la criminalité transnationale organisée sous toutes ses formes.

La Sierra Leone est donc déçue que la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes ait pris fin sans qu'un consensus négocié sur l'adoption dudit traité ait pu émerger. La délégation sierra-léonaise estime que nous devons tous nous efforcer sincèrement d'adopter un traité savamment pesé et équilibré qui contienne des dispositions suffisantes pour régler efficacement le transfert des armes classiques. Si nous continuons de retarder notre action dans ce domaine, le risque existe que ces armes continuent d'être utilisées pour commettre de graves violations du droit national et international, ce qui peut potentiellement déstabiliser la paix et la sécurité. Nous exhortons donc les États Membres à faire de l'obligation morale que nous avons envers l'humanité notre principe directeur fondamental et à s'engager sincèrement à contribuer à la création de mécanismes empêchant que ces armes ne soient détournées vers le marché illicite.

Dans trois ans, nous atteindrons la date butoir de 2015 fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour de nombreux États Membres, en particulier ceux du Sud, le chemin a été difficile, et parfois sinueux. Pire encore, les effets des crises alimentaire, énergétique et financière qui ont frappé la communauté mondiale en 2008, de même que l'impact des changements climatiques, des conflits et des pandémies meurtrières, ont aggravé la situation et remis en cause la détermination et les efforts des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés (PMA), pour réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les OMD.

Nous félicitons le Brésil pour l'organisation réussie de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20). Nous applaudissons également la solidarité et la souplesse

manifestées durant le processus de négociations, ce qui a permis que les PMA et les pays touchés par des conflits soient mentionnés dans le document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe). Nous espérons voir le même esprit de solidarité se manifester dans le cadre des négociations pour définir des objectifs de développement durable qui tiendront compte des préoccupations des membres les plus vulnérables de la communauté des nations.

En dépit des lourds défis auxquels est confrontée la communauté mondiale, la Sierra Leone a considérablement progressé sur la voie du renforcement de sa gouvernance politique et économique, notamment l'amélioration de ses indicateurs sociaux. Nous avons accompli des progrès importants dans la mise en œuvre du Programme pour le changement du Président (2008-2012), qui couvre les priorités liées à nos aspirations nationales en matière de développement ainsi que les priorités clés dans le domaine de la consolidation de la paix, en tandem avec la Vision commune des Nations Unies pour la Sierra Leone.

Les investissements directs étrangers actuellement en train d'être réalisés dans plusieurs secteurs de l'économie, notamment le secteur minier, embellissent nos perspectives économiques. Nous espérons que cela placera la Sierra Leone au rang des économies connaissant la plus forte croissance au monde, au cours des prochaines années.

Le Programme pour le changement continue de favoriser un fort lien de partenariat entre la Sierra Leone et l'ONU, mais aussi avec d'autres partenaires de développement internationaux. À ce jour, sa mise en œuvre a eu d'importantes répercussions sur la consolidation de la paix et a permis de jeter les bases du développement durable et de la consolidation de la paix.

La Sierra Leone est aujourd'hui considérée comme un modèle de pratiques optimales en matière de coordination des donateurs et comme un exemple de réussite de consolidation de la paix. À cet égard, nous demandons une nouvelle fois à la communauté internationale de continuer à investir dans ce succès, dans l'esprit du New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, convenu à Busan, et nous réaffirmons la nécessité d'accorder une attention spéciale aux pays sortant d'un conflit. Le cadre de développement qui succèdera à notre « Programme pour le changement » et s'intitule « Programme pour la prospérité », s'ancre dans le New Deal et son élaboration est déjà bien avancée.

En très peu de temps, le dispositif de consolidation de la paix a fait la preuve de ses mérites, ainsi que l'avaient envisagé les dirigeants mondiaux au Sommet mondial de 2005, dont l'objectif était d'aider les pays sortant d'un conflit à opérer une transition irréversible, de la guerre à une paix durable. En tant qu'un des premiers pays à avoir été inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, la Sierra Leone a ouvert une voie qui peut servir de modèle d'apprentissage pour les autres. À cet égard, nous sommes résolument convaincus que le renforcement de la consolidation de la paix évitera aux pays de retomber dans le conflit et permettra de préserver la paix au-delà de la durée des missions de maintien de la paix. Cela permettra également de garantir que les énormes investissements que font les États Membres dans les opérations de maintien de la paix donnent les résultats escomptés.

La Sierra Leone continue de défendre les principes de tolérance entre les religions, de coexistence pacifique et de respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Au niveau national, nous avons renforcé la stabilité politique en consolidant les institutions de bonne gouvernance, pour cela, nous leur avons donné suffisamment de poids et de marge de manœuvre pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat statutaire respectif. Ce système a valu à la Commission nationale des droits de l'homme de la Sierra Leone l'attribution de la note « A » par le Comité international de coordination des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme. À cet égard, nous continuons de nous focaliser sur nos obligations de présenter des rapports aux organes internationaux créés en vertu des traités et avons ainsi soumis notre premier rapport au titre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, tandis que les rapports que nous devons présenter en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sont déjà à un stade bien avancé.

Dans le même esprit, nous avons récemment créé une commission nationale pour les personnes handicapées, conformément aux dispositions pertinentes de la loi 2011 relative aux personnes handicapées. Nous avons aussi promulgué la loi de 2012 sur les infractions contre l'intégrité sexuelle pour traiter de la question spécifique de la violence sexuelle contre les femmes et les filles, et le projet de loi de 2012 portant sur les armes et les munitions pour réglementer la détention d'armes a été adopté afin d'assurer la mise en conformité avec la Convention de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest sur les armes légères et de petit calibre. Un projet de loi sur l'égalité des sexes est également sur le point d'être adopté.

Je remercie l'ONU et les partenaires internationaux de l'appui apporté aux travaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, qui a contribué considérablement à faire avancer l'état de droit aux niveaux national et international. Nous félicitons en particulier le Tribunal spécial d'avoir traduit en justice les auteurs de crime contre l'humanité et de violations du droit international humanitaire commis en Sierra Leone au cours des 11 années qu'a duré le conflit. La Sierra Leone, l'ONU et la communauté internationale peuvent être fières des immenses réalisations du Tribunal spécial. Grâce à notre appui continu, le Tribunal spécial pourra mener à bien les tâches qui lui restent.

Dans son allocution à l'Assemblée générale à l'ouverture de la soixante-sixième session, le Président Ernest Bai Koroma avait insisté sur la nécessité impérieuse de régler pacifiquement les conflits en Afrique et dans le monde entier, soulignant que le monde était si interdépendant dans le domaine du commerce et sur le plan politique et social que les troubles dans un pays pouvaient avoir des retombées néfastes dans de nombreux autres (voir A/66/PV.20). C'est dans ce contexte que mon pays a continué d'entretenir des liens très étroits avec les pays frères du bassin du fleuve Mano, afin d'approfondir la coopération et la collaboration et de résoudre les problèmes d'intérêt commun, qui vont de la criminalité transnationale organisée aux différends frontaliers. La récente décision prise par les Présidents de la Sierra Leone et de la République sœur de Guinée de démilitariser la zone frontalière entourant Yenga et d'établir un comité conjoint afin de garantir un règlement pacifique définitif du problème de Yenga cadre avec notre attachement au règlement pacifique des conflits internationaux. De fait, notre participation aux missions de maintien de la paix au Liban, en Somalie, au Soudan, dans le Soudan du Sud et au Timor-Leste est le témoignage manifeste de notre attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales.

Les élections présidentielles, législatives et locales prévues le 17 novembre auront lieu dans 46 jours à peine. Avec l'appui de nos partenaire bilatéraux et multilatéraux, les préparatifs battent leur plein pour l'organisation des troisièmes élections de ce type depuis la fin de la guerre civile, il y a 10 ans. Le Gouvernement est pleinement conscient que le déroulement et l'issue de ces élections seront un point de référence déterminant pour

mesurer nos acquis dans le domaine de la consolidation de la paix et de la démocratie. Le Gouvernement, les parties prenantes pertinentes et nos partenaires de développement sont donc fermement résolus à mener un effort collectif et à tirer parti de toutes les possibilités disponibles pour veiller à ce que nous mettions en place de solides mécanismes pour l'organisation et la conduite pacifiques d'élections démocratiques, transparentes et crédibles. C'est dans ce contexte qu'au mois de mai de cette année, toutes les grandes parties prenantes du pays se sont engagées en faveur d'un processus crédible et sans violence en signant la déclaration sur les élections de 2012. Nous avons aussi consolidé les lois électorales et établi des tribunaux du contentieux électoral pour garantir la légitimité et la crédibilité du processus électoral.

En tant que Coordonnateur du Comité des Dix pour la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, mis en place par l'Union africaine, je me félicite d'annoncer à l'Assemblée générale qu'au dernier sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, les chefs d'État africains ont réaffirmé leur vif attachement au Consensus d'Eszulwini et à la Déclaration de Syrte qui énoncent la position africaine commune sur la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, nous sommes déterminés à forger des alliances à l'appui de la position africaine commune avec divers groupes d'intérêts et États Membres participant aux négociations intergouvernementales, afin que la réforme du Conseil de sécurité intervienne le plus tôt possible. Pour appuyer cette quête, les États membres de l'Union africaine ont été invités à inscrire la question de la réforme du Conseil de sécurité parmi les priorités de leur politique étrangère.

Dans ce contexte, l'Afrique continue de participer aux négociations intergouvernementales en suivant une politique d'ouverture, afin qu'il soit remédié à l'injustice historique dont est victime l'Afrique, seul continent à ne pas être représenté dans la catégorie des membres permanents du Conseil et à être dans le même temps sous-représenté dans la catégorie des membres non permanents. Étant donné que le Conseil de sécurité demeure au centre de la gouvernance mondiale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, il est impératif et urgent que la communauté internationale reconnaisse, comme cela est écrit dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la nécessité de rendre le Conseil plus largement représentatif, plus efficace et plus transparente afin d'améliorer son efficacité et la légitimité et la mise en œuvre de ses décisions, ainsi que la nécessité de démocratiser le processus de

décision au Conseil et de corriger l'injustice historique persistante infligée au continent. À cet égard, nous demandons instamment à l'ensemble des États Membres de l'ONU de travailler avec l'Afrique pour corriger sans tarder cette injustice. La demande de l'Afrique n'est pas déraisonnable, et nous savons tous que les tergiversations sur cette question vont à l'encontre des notions de justice et de fair-play, ce qui est une véritable atteinte à la dignité de nos peuples.

Au niveau national, nous sommes déterminés à surmonter tous les obstacles qui se dressent sur la voie de notre développement et à pleinement mettre en œuvre tous les projets de notre « Programme pour le changement ». Nous sommes convaincus qu'avec l'appui constant de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux, nous pourrions encourager le progrès socioéconomique et offrir une meilleure qualité de vie à notre population, dans un climat de paix et de sécurité. Ce que nous ne pouvons pas nous permettre à ce moment de notre histoire est de faillir à notre devoir et à notre obligation de faire régner la paix, la sécurité et le développement durable pour notre peuple.

Au niveau mondial, tandis que nous appréhendons le travail qui nous attend à la soixante-septième session, il convient de ne pas perdre de vue notre obligation partagée de garantir un monde pacifique et sûr en aplanissant nos divergences par un dialogue constructif et, par là-même, de renforcer les mécanismes de médiation existants, prévus par la Charte et institutionnalisés au sein du système des Nations Unies.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. l'archevêque Dominique Mamberti, Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États.

**M<sup>gr</sup> Mamberti** (Saint-Siège) : Tout en exprimant au Président Jeremić les félicitations du Saint-Siège pour son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de lui transmettre, ainsi qu'à toutes les délégations participantes, les salutations les plus cordiales de S. S. le pape Benoît XVI, qui invoque sur chacun l'abondance des bénédictions de Dieu tout-puissant.

À l'heure où le monde observe, avec crainte et préoccupation, l'expansion de conflits régionaux sanglants, le Saint-Siège se réjouit tout particulièrement du thème central que le Président de l'Assemblée a choisi pour les travaux de la présente session : « Réaliser, par

des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ».

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, et jusqu'à ce jour, s'est développé un réseau très étroit de relations juridiques structurées, qui couvre pratiquement tous les aspects des rapports entre les États et de la vie sociale au sein de ceux-ci. À cet égard, la Charte des Nations Unies, les principaux traités sur les droits de l'homme et le droit humanitaire, les Conventions de Vienne sur le droit des traités et le droit diplomatique, ainsi que les principales conventions de désarmement, peuvent aujourd'hui être considérés comme un corpus juridique de référence quasi universelle, afin de promouvoir des rapports sociaux fondés sur le droit et d'avancer vers une paix durable.

C'est là un développement sans précédent dans l'histoire; c'est là un véritable mérite de l'Organisation des Nations Unies et, sans doute, l'une des réalisations les plus réussies, au regard des objectifs établis par le Préambule et l'Article premier de la Charte.

Au cours des 67 années qui ont suivi la création de l'Organisation, le monde a été profondément transformé. L'interdépendance grandissante sur les plans technique et économique, ainsi que le développement exponentiel des moyens de communication, ont conduit à l'avènement de ce qui est communément appelé, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, le village planétaire : un village en évolution continue, diversifié, et qui a connu des phénomènes de développement, mais aussi d'injustices très marquants. L'œuvre de construction juridique accomplie à travers l'Organisation des Nations Unies constitue à cet égard une réponse louable et propice au développement de ce village planétaire, réponse à laquelle les gouvernements et toutes les instances sociales doivent donner suite, de bonne foi.

L'histoire de l'humanité a toujours présenté des situations paradoxales ou contrastées, engendrant frustrations et sentiments d'injustice. Aujourd'hui, dans un contexte d'interdépendance généralisée, la disparité entre richesse et pauvreté se révèle plus grave encore, voire inacceptable. L'expansion désordonnée des progrès techniques et économiques a contribué à l'aggravation du fossé entre ceux qui disposent de l'éducation et des moyens nécessaires pour progresser et ceux qui, au contraire, en sont privés. Les multiples liens juridiques et économiques qui unissent les nations ne sont pas suffisamment justes et équitables, et ils ont fini par devenir la courroie de transmission d'une grave crise économique et financière qui s'est propagée avec la

rapidité d'un incendie de forêt, affectant d'abord les plus démunis. Le recours à la criminalité, au terrorisme, la guerre engagée pour des motifs idéologiques, ethniques ou culturels, apparaissent à certains secteurs de la population mondiale comme la manière la plus facile, si ce n'est l'unique à leur portée, de sortir de la pauvreté et de devenir des protagonistes dans ce village mondial. Ces actes de violence sont favorisés par un usage détourné des télécommunications et par un accès trop aisé aux technologies de guerre.

Si l'état des développements juridiques et politiques permettait de penser, dans les années 1990, que le danger d'une guerre nucléaire s'était éloigné, aujourd'hui, l'éventualité de conflits régionaux aux conséquences imprévisibles constitue à nouveau un horizon menaçant, qui doit susciter des efforts de mobilisation intenses pour l'établissement d'un dialogue véritablement constructif au sein de la communauté internationale.

L'Organisation des Nations Unies a été, à l'époque de la guerre froide, un point de rencontre, de discussion et d'équilibre entre les puissances opposées. L'Organisation est parvenue à accompagner la décolonisation et l'indépendance d'un grand nombre de nouveaux États, et à apaiser, parfois à résoudre, les conflits régionaux, bilatéraux et civils, dans le contexte, pourtant, d'une grave confrontation idéologique. De même, les organismes de l'ONU ont apporté une importante contribution intellectuelle, politique et juridique à la reconnaissance universelle des droits de l'homme, au renforcement de la coopération pour le développement et à l'intégration économique régionale. Ces avancées ont constitué une base fondamentale au renforcement de l'état de droit, qui lui-même fournit un cadre propice à une meilleure garantie des droits de l'homme et à une coopération internationale pacifique.

Je voudrais ici de saluer l'adoption de la Déclaration sur l'état de droit au niveau national et international (résolution 67/1) lors de la Réunion de haut niveau qui s'est tenue au début de la présente Assemblée. Les 67 années depuis la création de l'Organisation retracent aussi l'histoire méritoire des interventions humanitaires, des opérations de maintien de la paix et, plus récemment, de consolidation de la paix. Ont été aussi d'une importance particulière pour le destin de toute l'humanité l'adoption du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour en promouvoir une adhésion universelle, en contrôler



l'application, et faciliter la coopération internationale afin de garantir une utilisation pacifique de l'atome.

Durant ces 20 dernières années, les Nations Unies, de concert avec les organisations régionales, sont parvenues à apporter une contribution essentielle à la résolution de nombreuses situations d'urgence, spécialement en Afrique, à travers une collaboration menée avec l'Union africaine et différentes institutions de ce continent. Toutefois, la réalité actuelle nous présente un système des Nations Unies comme dépourvu de la force d'unité et de persuasion qu'on pourrait légitimement en attendre, et comme le lieu où s'exercent des rapports de force, souvent malheureusement au profit d'intérêts stratégiques particuliers.

Les perspectives qui s'ouvraient à la fin de la guerre froide semblaient pourtant présager d'un possible renforcement de la présence institutionnelle et politique de l'ONU au service des défis mondiaux les plus cruciaux, tels que le changement climatique et la préservation de l'environnement. Comment se fait-il que malgré l'adhésion universelle à la Charte des Nations Unies et aux traités fondamentaux, l'on ne puisse parvenir à instaurer une gouvernance mondiale juste et véritable?

À cette question, le Saint-Siège voudrait apporter une réponse d'ordre moral, en attirant l'attention sur l'importance des valeurs qui sous-tendent nécessairement toute société humaine. De fait, avant toute considération politique ou technique, il convient de se demander si les crises qui secouent actuellement la planète ne sont pas liées à une crise de confiance significative dans les valeurs collectives énoncées dans la Charte des Nations Unies. Plus encore, il convient de se demander si les crises qui secouent la planète ne sont pas liées à une crise anthropologique profonde, c'est-à-dire à un manque d'entente commune sur ce qu'est véritablement l'homme.

On assiste aujourd'hui à un affaiblissement de la portée pratique des principes et des objectifs énumérés dans le Préambule et le Chapitre I de la Charte. Je citerai, en particulier, la préservation des générations futures du fléau de la guerre; la pratique de la tolérance et du bon esprit de voisinage; l'union des forces pour le maintien de la paix et la sécurité; le recours à des moyens pacifiques pour régler les différends conformément aux principes de justice et du droit international; la coopération pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire

et pour encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

La perte de confiance dans la valeur du dialogue, la tentation de favoriser a priori l'une des parties en cause dans les conflits régionaux ou nationaux mettent en danger le respect des mécanismes juridiques des Nations Unies. Pourtant, la prééminence des valeurs affirmées par la Charte devrait conduire, au contraire, à l'adoption de tous les moyens possibles pour assurer la protection des plus vulnérables, promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, ainsi que la sauvegarde des équilibres culturels et religieux multiséculaires.

*M. Gaspar Martins (Angola), Vice-Président, assume la présidence.*

L'urgence de la situation apparaît de manière d'autant plus flagrante au regard des événements qui ont cours au Moyen-Orient et, en particulier, en Syrie. Il ne peut y avoir de solution en dehors du respect des règles du droit international et du droit humanitaire, ainsi que de la mise en œuvre des mécanismes établis par la Charte des Nations Unies. Toutes les instances concernées devraient faire en sorte, non seulement de faciliter la mission du Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, mais aussi d'assurer une assistance humanitaire aux populations en détresse. La communauté internationale doit unir ses efforts afin que toutes les parties impliquées substituent la négociation au recours aux armes et exiger le respect effectif de la liberté religieuse, des droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales.

Comme l'a récemment affirmé le pape Benoît XVI à l'occasion de son voyage au Liban, nous devrions importer des idées de paix, de créativité, trouver des solutions pour accepter chacun dans son altérité; nous devons donc rendre visible dans le monde le respect des religions, les unes vis-à-vis des autres, le respect de l'homme comme créature de Dieu, l'amour du prochain comme fondamental pour toutes les religions. En ce sens, avec tous les gestes possibles, avec les aides matérielles aussi, aider pour que cesse la guerre, la violence, et que tous puissent reconstruire la paix. Et le Saint-Père ajoutait, au retour du Liban, un appel aux pays arabes afin qu'en frères, ils proposent des solutions viables qui respectent la dignité de chaque personne humaine, ses droits et sa religion. Qui veut construire la paix doit cesser de voir dans l'autre un mal à éliminer. Il n'est pas facile de voir dans l'autre une personne à respecter et à aimer, et pourtant il le faut, si on désire construire la paix, si on veut la fraternité.

De plus, seule une communauté internationale fortement ancrée sur les valeurs authentiquement conformes à la dignité humaine pourra apporter des solutions viables aux nouveaux types de conflits engagés par des groupes transnationaux, qui diffusent une idéologie hégémonique pseudo-religieuse au mépris des droits des personnes et de la paix civile. Pensons à l'instabilité et aux récents attentats terroristes dans certains pays d'Afrique et d'Asie, ou à la collusion entre le narcotrafic et le terrorisme dans d'autres régions du monde.

Au-delà même des situations de conflit, ce sont tous les États, riches et pauvres, qui voient aujourd'hui leur stabilité menacée par la crise économique, à laquelle aucune solution véritable et durable n'a été encore apportée. Il y a quelques années seulement, les discussions internationales portaient essentiellement sur les éventuelles modalités du partage des ressources des pays les plus riches, dont le bien-être semblait définitivement établi, ou encore sur la juste reconnaissance des droits des pays en voie de développement. Le débat visait alors à trouver le juste équilibre entre le libre commerce, l'assistance financière, le transfert des connaissances et des technologies ainsi que les aides directes aux populations les plus pauvres. La confrontation des idées concernait la dette extérieure des pays les plus pauvres, le rôle de l'Organisation mondiale du commerce et ses liens avec l'ONU, la réforme des institutions financières multilatérales, l'accès généralisé aux médicaments essentiels.

Ce débat incontournable doit se poursuivre, même s'il est aujourd'hui obscurci et rendu plus complexe par les questions relatives à la stabilité financière, dont l'impact est mondial. De fait, il est sous les yeux de tous que la stabilité financière des sociétés les plus développées a été gravement mise à mal, en particulier par des politiques économiques peu clairvoyantes et souvent basées sur la seule maximisation du profit à court terme.

Cette menace d'un effondrement des systèmes financiers, dans les économies jusqu'alors les plus prospères, emporte des conséquences graves au niveau de la cohésion sociale. Elle fait réapparaître de vieux fantasmes tels que le nationalisme exacerbé, le populisme et la xénophobie. À cela s'ajoute le drame de millions de personnes accablées par la faim, le manque de soins sanitaires élémentaires et la misère, ainsi que le drame des foules immenses vivant dans des conditions

inhumaines, populations déplacées ou réfugiées, parmi lesquels les enfants se comptent par milliers.

À la base de la difficulté à trouver des solutions communes, dans le respect des principes de l'autodétermination, de l'indépendance et de l'égalité des États et des droits des peuples, se manifeste la crise anthropologique à laquelle j'ai fait allusion, c'est-à-dire une faible conviction de la dignité suprême de toute personne, même quand elle vient d'être conçue ou quand elle se trouve dans un état végétatif ou terminal.

Il est illusoire de vouloir créer une harmonie véritable entre les peuples, de vouloir garantir une coexistence pacifique et une coopération effective entre les États, si l'on s'en tient à une vision anthropologique qui, sans nier en théorie l'importance de la dignité et des droits fondamentaux de la personne, relègue la dimension profonde de celle-ci et son unicité au rang de facteurs secondaires, et fait prévaloir des concepts collectifs vagues, réduisant la personne à la simple catégorie de « consommateur » ou « d'agent de production du marché ». La personne humaine n'est pas un simple numéro dans la masse de la population mondiale et celle-ci – la masse de la population mondiale – ne peut être vue avec froideur ou suspicion, comme un danger menaçant les équilibres sociaux et l'environnement. Il s'agit d'hommes et de femmes, chacun avec sa dignité et ses droits, et les visions idéologiques qui n'en tiennent pas compte conduisent irrémédiablement à la désintégration sociale et au conflit.

Dans ce sens, il faut rejeter les tentatives de concevoir les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que l'interprétation des traités sur les droits de l'homme, sur la base d'une vision réductrice et relativiste de l'homme, qui, usant habilement des expressions ambiguës, menace le droit à la vie et tend à une déconstruction du modèle de la famille, fondée sur l'union d'un homme et d'une femme, orientée à la procréation et à l'éducation des enfants. Ces tentatives risquent, au final, d'affaiblir irrémédiablement la crédibilité et la légitimité de l'Organisation en tant qu'instrument universel pour une coopération et une paix durables.

Il apparaît de première importance d'apporter une solution effective au débat ouvert sur la réforme et l'amélioration du fonctionnement des organes de l'Organisation des Nations Unies, afin de raviver sa capacité de prévoir les conflits et de les résoudre par des moyens pacifiques. Toutefois, cela ne pourra se faire

sans un effort constamment renouvelé pour revenir à la vision fondatrice de l'Organisation. Une paix durable ne sera possible qu'à travers l'engagement de tous et de chacun, dans un dialogue constructif, tendu vers la réalisation de conditions de vie dignes et décentes pour tous les êtres humains.

Cela ne pourra se faire sans une conviction partagée sur les valeurs fondamentales qui garantissent le respect de la dignité humaine. À cet égard, le respect de la liberté religieuse, tant sur le plan de la vie publique nationale qu'à l'échelle internationale, se révèle essentiel. La raison nous enseigne que toute personne est dotée d'une dignité transcendante à laquelle est associée une liberté pour déterminer son destin ultime, et que les instances nationales et internationales, autant que les mécanismes sociaux, doivent pleinement respecter. C'est pourquoi l'action des gouvernements et des organisations internationales doit nécessairement tendre à promouvoir un développement humain intégral, en créant les conditions juridiques, économiques et sociales qui reflètent réellement l'importance de la dignité humaine et de sa dimension transcendante, tant sur le plan personnel que sur le plan collectif.

La religion ne saurait être conçue autrement que comme un facteur de paix et de progrès, une force vitale pour le bien de tous. De fait, elle conduit les hommes à dépasser tout intérêt égoïste et à consacrer leurs énergies au service des autres, y compris au service de la paix entre les peuples. C'est pourquoi toutes les formes de fanatisme, d'exclusivisme, tout acte de violence à l'égard du prochain constituent une exploitation et une déviation de la religion. Par ailleurs, l'histoire a montré qu'une conception biaisée de la laïcité ou une idée de tolérance qui conduirait à vouloir réduire le fait religieux à la sphère privée ne peut que miner les bases de toute coexistence pacifique, tant sur le plan national qu'international.

Depuis que les activités de coopération internationale ont été institutionnellement structurées, le Saint-Siège y a été présent, et c'est en 1964 qu'il a établi à New York une Mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies. La raison de sa présence comme sujet de droit international dans cette institution intergouvernementale est avant tout son désir d'offrir à la communauté internationale une vision transcendante de la vie et des rapports sociaux, rappelant en particulier la dignité de la personne et ses droits fondamentaux, en premier lieu le droit à la liberté religieuse. La communauté internationale a toujours

accueilli avec attention cette contribution, qui permet de replacer les initiatives communes dans une perspective profonde, dans laquelle l'unité fondamentale de la famille humaine, de même que l'appel à la générosité des hommes et des peuples doivent être sans cesse réaffirmés.

*Le Président assume la présidence.*

C'est dans cet esprit que le Saint-Siège souhaite également offrir sa contribution à la présente session de l'Assemblée générale, s'associant au vœu que vous avez, Monsieur le Président, exprimé dans votre discours inaugural, à savoir que tous les États membres, qui partagent la responsabilité de la mise en œuvre des principes et des objectifs de l'Organisation, renouvellent leur engagement à résoudre les différends par un dialogue harmonieux et non par le recours à une confrontation discordante. C'est ainsi seulement que pourront se réaliser les désirs et les espérances de chacun. Et c'est ainsi seulement que les Nations Unies pourront tenir leur rôle indispensable au service de la paix et du développement.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pak Kil Yon, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

**M. Pak Kil Yon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que sous votre direction éclairée les travaux de l'Assemblée seront menés à bien.

Je voudrais, pour commencer, exprimer notre profonde gratitude aux chefs d'État et de gouvernement et aux peuples des États Membres de l'ONU, au Secrétaire général, au Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, aux représentants des organismes des Nations Unies et de nombreux pays pour les sincères condoléances qu'ils nous ont adressées à l'occasion du décès du Chef suprême de notre peuple, Kim Jong Il, en décembre 2011. Le général Kim Jong Il a, jusqu'à son dernier souffle, déployé des efforts inlassables pour préserver la dignité et la souveraineté de notre pays et la prospérité et le bonheur de son peuple et promouvoir la cause de l'indépendance, de la paix et de la stabilité mondiales.

Aujourd'hui, après avoir salué l'accession de notre cher et respecté maréchal Kim Jong Un aux fonctions

de Chef suprême du parti, de l'État et de l'armée, notre peuple s'emploie à édifier un État socialiste prospère et puissant. Le cher et respecté maréchal Kim Jong Un préserve la paix et la stabilité sur la péninsule coréenne en poursuivant la politique Songun du général Kim Jong Il en toute bonne foi. Il mène avec sagesse la marche générale sur la voie du développement de notre économie, de l'amélioration des moyens de subsistance du peuple et de l'élaboration d'une stratégie de développement qui nous est propre et de méthodes novatrices, tout en étant tourné vers le monde extérieur.

Notre cher et respecté maréchal Kim Jong Un est déterminé à veiller à ce que notre peuple, qui a surmonté de multiples difficultés, ait une vie aussi heureuse que possible dans un État socialiste prospère. Le cher et respecté maréchal Kim Jong Un poursuit une politique étrangère indépendante et ouvre un chapitre nouveau dans les relations avec d'autres pays amis de la République populaire démocratique de Corée, qui s'affranchit du passé. Notre peuple suit le cher et respecté maréchal Kim Jong Un en toute confiance et avance énergiquement vers la victoire finale, optimiste quant à l'avenir et totalement uni derrière lui.

La création de l'ONU au siècle dernier a donné de l'espoir à l'humanité après la tragique Deuxième Guerre mondiale – l'espoir de réaliser la prospérité commune en instaurant la paix et la sécurité et en développant la coopération entre les États sur la base du principe de l'égalité souveraine. La première décennie du nouveau siècle s'est écoulée, mais les vœux de l'humanité n'ont pas encore été exaucés. Dans les relations internationales, l'autoritarisme et l'arbitraire sont de plus en plus flagrants, la force est utilisée et des actes de terrorisme d'État visant à empiéter sur la souveraineté, s'ingérer dans les affaires intérieures et imposer un changement de régime sont commis au nom de la non-prolifération et de l'intervention humanitaire.

Nous assistons actuellement à la résurgence des relations internationales qui ont marqué la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle lorsque quelques grandes puissances dominaient le monde par la force. Cette résurgence sape la crédibilité de l'ONU qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

Le choix du thème « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou des situations de caractère international » pour la présente session témoigne de la gravité de la situation internationale actuelle. Sur la scène internationale, le problème le plus grave est la violation flagrante des

principes du respect de la souveraineté et de l'égalité. Si l'on ne vient pas à bout à l'autoritarisme et à l'arbitraire auxquels ont recours certains pays, il sera difficile de dire que l'ONU joue son rôle et assume ses fonctions en tant que centre de coordination des relations fondées sur la coopération entre les États sur la base du principe de l'égalité souveraine, telle que consacré par la Charte des Nations Unies.

L'ingérence injustifiable, les pressions et le recours à la force qui violent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et le droit à l'autodétermination et à l'existence de la Palestine doivent être rejetés.

La démocratisation de l'ONU et, notamment le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale, sont des questions pressantes aux fins du renforcement du rôle central de l'ONU dans les relations internationales.

La résolution de l'Assemblée sur le démantèlement du « Commandement de l'ONU » déployé en Corée du Sud, adoptée il y a longtemps, et la résolution adoptée chaque année sur la levée du blocus imposé à Cuba par les États-Unis ne sont toujours pas appliquées. Ce sont des exemples typiques qui soulignent bien la nécessité de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale.

Il est tout à fait naturel que l'Assemblée générale, qui incarne la volonté générale de tous les États Membres, supervise les activités générales de l'Organisation. Elle devrait notamment être autorisée à effectuer un examen final des résolutions du Conseil de sécurité portant sur la paix et la sécurité, telles que celles concernant l'imposition de sanctions et l'usage de la force. L'usage abusif du Conseil de sécurité, qui est instrumentalisé par une poignée de pays soucieux de promouvoir leurs intérêts stratégiques, ne devrait jamais être négligé. En avril dernier, les États-Unis se sont élevés contre le tir légitime et pacifique de fusée effectué par nous dans le respect du droit international universel, et ont contraint le Conseil à adopter une déclaration injuste. Cet acte à lui seul montre que le Conseil de sécurité a été induit en erreur.

La réforme du Conseil de sécurité, qui est au cœur de la réforme générale de l'ONU, est une question qui ne doit plus être différée. Elle devrait être mise en œuvre d'une manière qui garantisse la responsabilité, la transparence, l'impartialité et l'objectivité dans ses activités et la pleine représentation des pays en développement dans sa composition.

La Troisième Commission, l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme sont les autres



organes de l'ONU au sein desquels le deux poids, deux mesures et l'usage de la force sont tout à fait flagrants. La politisation, la sélectivité et le deux poids, deux mesures qui caractérisent les délibérations sur les droits de l'homme doivent cesser. Nous ne devons jamais permettre la poursuite d'une pratique par laquelle les situations sur le plan des droits de l'homme de certains pays sont soit remises en question soit simplement traitées par le mépris pour satisfaire les objectifs et les intérêts politiques de l'Occident et les valeurs occidentales.

Dans le domaine du développement durable, qui fait désormais partie des trois objectifs fixés par l'ONU, l'accord conclu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en juin dernier à Rio de Janeiro, doit être mis en œuvre. Des mesures concrètes doivent être prises pour régler les questions concernant l'établissement de relations économiques et commerciales internationales équitables, le respect des engagements pris concernant l'aide publique au développement, le transfert des technologies non polluantes aux pays en développement et l'accroissement de l'aide financière.

Aujourd'hui, en raison de la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, un cycle vicieux de confrontation et d'escalade des tensions continue d'affliger la péninsule coréenne, devenue le point chaud le plus dangereux du monde, un endroit où une étincelle pourrait déclencher une guerre thermonucléaire. Cette politique d'hostilité, vieille de plus d'un demi-siècle, contre la République populaire démocratique de Corée cache l'intention des États-Unis de détruire les idées et le système choisis par notre peuple et d'occuper toute la péninsule coréenne afin de s'en servir comme point de départ d'une stratégie de domination de toute l'Asie.

Depuis la fondation de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis nous ont qualifiés d'ennemis et ont refusé de reconnaître notre souveraineté. Et depuis plus de 50 ans, ils mènent une politique de sanctions, de pressions et de provocations militaires à l'égard de notre pays. C'est dans le domaine militaire que cette politique d'hostilité est le plus marquée. Il n'y a pas dans l'histoire moderne de situation pareille où deux parties belligérantes – les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée – poursuivent les hostilités 60 ans après la fin de la guerre.

Dans l'optique de l'élimination par la force de la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis ont déjà élaboré plusieurs scénarios de guerre et

attendent l'occasion de les mettre en œuvre, ayant déjà tracé les grandes lignes d'un plan d'urgence qui imposerait un régime militaire à la suite d'une invasion militaire. Conformément à ces plans d'opérations militaires, les États-Unis effectuent depuis plusieurs décennies divers exercices militaires conjoints sous différents noms dans la péninsule coréenne et dans ses environs. Je citerai à titre d'exemple typique un exercice militaire conjoint appelé « Ulji Freedom Guardian » tenu à la fin du mois d'août dernier et impliquant des forces armées considérables. Cet exercice a poussé la péninsule coréenne au bord de la guerre.

Seules la patience, la capacité d'autodéfense et la force de dissuasion militaire de la République populaire démocratique de Corée ont empêché les provocations militaires continues des États-Unis de se transformer en une guerre tous azimuts sur la péninsule coréenne. Toutefois, cela ne signifie pas que la patience de mon pays ne connaît pas de limites. Notre peuple accorde une grande importance à la paix et à la stabilité nécessaires à l'édification d'un État fort et prospère. Mais la dignité de notre nation et sa souveraineté sont encore plus précieuses.

Notre position de base consiste à réagir aux provocations téméraires d'un agresseur en répliquant immédiatement afin de défendre la dignité et la souveraineté de notre pays et de répondre à une guerre d'agression par une guerre juste axée sur la réunification du pays. Les réalités de la situation sur la péninsule coréenne montrent que nous avons eu absolument raison de mettre sur pied une force militaire de dissuasion pour assurer notre légitime défense en nous serrant la ceinture afin de poursuivre la voie de Songun et de l'indépendance. Notre force militaire de dissuasion est une arme puissante qui défend la souveraineté du pays et empêche la guerre d'éclater sur la péninsule coréenne. C'est aussi un puissant moyen de garantir que nous pouvons axer nos efforts sur la construction économique et l'amélioration des moyens de subsistance de notre population.

La seule façon de prévenir la guerre et d'assurer une paix durable sur la péninsule coréenne est de mettre fin à la politique d'hostilité des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. C'est essentiellement cette politique qui a fait de la péninsule coréenne le point chaud le plus dangereux du monde, et c'est le principal obstacle à la paix et à la sécurité. La question nucléaire sur la péninsule coréenne est également le produit de cette politique. Aucun de

ces problèmes, y compris la question nucléaire sur la péninsule coréenne, ne pourra être réglée sans qu'il soit d'abord mis fin à la politique d'hostilité des États-Unis qui considèrent la République populaire démocratique de Corée comme une cible ennemie qu'ils tentent d'asphyxier à tout prix. C'est là l'essentiel de notre processus de dialogue avec les États-Unis et une leçon que nous avons tirée de notre expérience pratique.

Depuis le début de ce siècle, il y a eu deux réunions au sommet Nord-Sud, pour la plus grande joie de nos compatriotes. Elles ont donné lieu à l'adoption de la Déclaration conjointe Nord-Sud du 15 juin et de la Déclaration du 4 octobre, et instauré un climat où la volonté de réconciliation, de coopération et de réunification entre le Nord et le Sud a atteint son apogée. Mais peu après leur accession au pouvoir, les nouvelles autorités sud-coréennes ont annulé tous les accords intercoréens, dont la Déclaration conjointe Nord-Sud du 15 juin et la Déclaration du 4 octobre, qui avaient fait l'objet d'un grand enthousiasme et bénéficiaient du plein appui de la nation coréenne tout entière et de la communauté internationale, dont l'ONU. De plus, la confrontation entre des compatriotes et des systèmes a provoqué une détérioration marquée des relations intercoréennes. Les autorités sud-coréennes ont versé du sel sur les blessures de notre peuple, qui a subi un énorme préjudice national, et ont même insulté notre dignité suprême par des actes de terrorisme politique, laissant totalement en ruines les relations intercoréennes. L'histoire les jugera.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée coopérera avec tous ceux qui aspirent vraiment à la réunification du pays, ainsi qu'à la réconciliation nationale et à la prospérité. Dans un esprit de responsabilité et de patience, et s'appuyant sur les efforts concertés de la nation, la République populaire démocratique de Corée œuvre en faveur de la réconciliation nationale en empêchant toute ingérence par des forces extérieures et toute tentative par les forces opposées à la réunification d'instaurer une division nationale permanente.

La République populaire démocratique de Corée continuera de renforcer et de développer les relations d'amitié et de coopération avec tous les pays qui respectent sa souveraineté, conformément aux principes d'indépendance, de paix et d'amitié sur lesquels repose sa politique étrangère, et coopérera activement aux efforts déployés par les États Membres de l'Organisation

pour assurer la paix et la stabilité mondiales et réaliser le développement durable.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Marco Albuja, Vice-Ministre des affaires étrangères et de l'intégration politique de l'Équateur.

**M. Albuja** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement équatorien, je vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Nous vous fournirons toute l'aide dont vous aurez besoin pour réaliser les engagements par la communauté internationale, notamment en matière de revitalisation de l'Assemblée générale.

Nous participons à cette importante réunion dans l'optique manifeste de partager nos idées et nos propositions relatives au système international qui nous régit. Nous savons bien que le système des Nations Unies a été conçu au milieu du siècle passé et que sa structure est fondée, entre autres choses, sur les principes de l'humanisme, du multilatéralisme et de l'égalité juridique des États. Depuis, la plupart des États se sont attachés à réaliser ces principes, mais il existe également des pays dont la puissance leur a permis de faillir de manière illégitime à ces principes et aux obligations que le système leur impose.

Le monde a beaucoup changé depuis la conception de la feuille de route de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il faut adapter son fonctionnement aux nouvelles exigences des relations internationales, caractérisées par le flux d'informations et de communications et par l'interdépendance des économies. Nous croyons qu'il est temps que certaines puissances cessent d'user des organes du système des Nations Unies à des fins politiques illégitimes en continuant à exercer des pressions politiques et économiques, voire à intervenir militairement dans des États souverains dont les gouvernements critiquent le statu quo international ou ont des idéologies différentes de celles que promeuvent certaines puissances, ou des pays qui mettent en place des politiques publiques opposées aux intérêts économiques des grandes multinationales. Ces pressions constituent une pratique qui délégitime le système et dénature le multilatéralisme lui-même.

Au cours des cinq années de gouvernement du Président Rafael Correa, l'Équateur a repris en main le processus de prise de décisions relatives à sa politique intérieure et internationale. Nous croyons à des décisions

propices à des relations horizontales entre pays, avec les mêmes droits et les mêmes obligations pour tous. Au cours de ces cinq dernières années, l'Équateur a parié pour la paix. C'est pourquoi nous nous devons d'exprimer nos préoccupations face aux terribles conséquences humaines des interventions militaires de certaines puissances, et nous lançons un appel direct en faveur du dialogue, du respect des droits de l'homme et de l'autodétermination des peuples dans tous les pays actuellement en conflit. Nous en avons assez de voir imposer par la force des visions géopolitiques qui détruisent les droits de l'homme. À cet égard, l'Équateur se félicite avec beaucoup d'espoir et d'enthousiasme du processus de dialogue engagé dans la République sœur de la Colombie, mesure la plus courageuse que le Gouvernement de ce pays frère pouvait prendre.

Aujourd'hui, la répartition du pouvoir dans le monde est en constante évolution. De nouvelles puissances régionales sont apparues au cours des 20 dernières années et ont commencé à jouer un rôle décisif dans la politique et la sécurité internationales. La Russie, la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique, l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Indonésie, le Venezuela et le monde en développement en général sont aujourd'hui les moteurs de l'économie mondiale. Il est donc impératif sur le plan politique de renforcer et de promouvoir le multilatéralisme, s'agissant du respect et de l'égalité entre les États.

Il est important de noter qu'en réponse à des actions unilatérales qui sapent la stabilité internationale, les pays d'Amérique latine attachés au multilatéralisme ont établi des institutions régionales telles que l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité sur le commerce entre les peuples (ALBA-TCP), l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces institutions rétablissent le principe de la représentation universelle dans la gouvernance mondiale et le dotent de nouvelles caractéristiques pour l'adapter à la réalité sociale et politique actuelle. Cependant, même si ces pays et ces organisations essaient de préserver l'institution du travail interétatique, les actions unilatérales persistantes de certaines puissances qui agissent sans consultation mettent en doute la capacité de l'ordre multilatéral de répondre aux besoins et problèmes internationaux légitimes et valides.

Dans ce contexte, l'Équateur estime que l'affaiblissement du système de prise de décision appliqué au sein de l'Organisation des Nations Unies

met à mal le droit international. Il faut par conséquent lancer un dialogue ouvert pour une réforme efficace de l'Organisation. Nous croyons que le moment est venu d'engager une réforme structurelle de l'Organisation des Nations Unies, une réforme qui la démocratise, la modernise et évite l'utilisation politique illégitime de ses organes. Le système sera véritablement démocratique, comme il prétend l'être, lorsque tous acceptent que chaque pays a un vote et que la majorité décide de façon démocratique, libre et souveraine, sans qu'un petit groupe d'États représentant moins de 2,5 % des Membres de l'Organisation ait la possibilité d'opposer leur veto aux autres pays qui représentent 97,5 % des Membres.

Nous devons bien sûr rétablir les principes fondateurs de l'Organisation des Nations Unies: l'égalité juridique des États, la justice sociale internationale, le plein respect du droit international, la protection et la défense de tous les droits de l'homme, la coopération et la promotion des intérêts mutuels des nations, le respect de la souveraineté, l'autodétermination des peuples, la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États, l'éradication des guerres d'agression et le règlement pacifique des différends par le dialogue, sans recours à la menace ou, pire encore, à la force. Mais, nous devons surtout rétablir le principe de l'action collective. Nous devons le doter de valeurs telles que la démocratie, l'universalité et la supranationalité.

L'Équateur estime que pour que l'action menée aux fins du maintien de la paix et de la stabilité internationales soit efficace et efficiente, le nouveau multilatéralisme ne doit pas maintenir le droit de veto ou l'existence d'un club exclusif dont les membres sont un petit groupe de pays qui décident de l'avenir du système et prennent des mesures qui nuisent aux autres pays. Ce système exige que tous les pays, sur un pied d'égalité, soient représentés de manière égale dans la prise de décisions qui ont une incidence sur le système international. Il ne devrait pas non plus tolérer que l'on accorde des mesures d'exception à certains États dans l'application des normes internationales, mais devrait en revanche exiger le respect strict du droit international et une totale sujétion à une autorité juridique internationale générale en tant que seul moyen de promouvoir la coexistence pacifique entre les nations.

L'Équateur appuie la réforme en profondeur du système des Nations Unies et la démocratisation des organes de décision internationaux. Nous préconisons une réforme générale du Conseil de sécurité qui débouche

sur une décision au sujet des catégories de membres, de la question du droit de veto, de la représentation régionale, de la taille d'un Conseil élargi et de ses méthodes de travail, ainsi qu'au sujet des relations entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale – soit un changement complet dans sa composition et dans son fonctionnement. L'idée est de rendre le Conseil représentatif, démocratique et efficace pour permettre à la communauté internationale d'avoir un système de sécurité collective adéquat. Nous pensons que nous devons nous pencher sur cette proposition, l'analyser, en discuter et décider ensemble de son adoption.

Notre pays est également attaché à la revitalisation profonde de l'Assemblée générale. Nous proposons que son rôle, en tant que principal dépositaire de la souveraineté mondiale, soit pleinement reconnu au sein du système des Nations Unies, car l'Assemblée générale est la seule instance où tous les membres sont représentés. Elle devrait donc être en mesure prendre des décisions déterminantes après délibération sur toutes les questions qui figurent au premier rang des préoccupations de la communauté internationale, y compris celles relatives à la paix et à la sécurité internationales.

La poursuite du blocus abominable de la République sœur de Cuba par une puissance économique et militaire, qui fait primer sa volonté et sa vision politique sur la décision de 186 pays illustre ce déséquilibre et ce manque de démocratie dans le système actuel des Nations Unies et souligne la nécessité urgente de la réforme. En outre, les États-Unis ne sauraient continuer d'inclure Cuba dans sa liste fallacieuse de pays qui soutiennent le terrorisme simplement à cause de la vision idéologique d'un État qui n'accepte pas que l'île ait survécu à son isolement forcé. Une approche arbitraire a lourdement pesé sur les décisions prises à ce sujet.

Cuba a déclaré que son territoire n'a jamais été utilisé et ne sera jamais utilisé pour organiser, financer ou exécuter des actes de terrorisme contre un pays, y compris les États-Unis. De même, l'éminent ancien Président des États-Unis, Jimmy Carter, a déclaré que le rôle de garant joué par La Havane dans les pourparlers de paix entre les Forces armées révolutionnaires de Colombie et le Gouvernement colombien démonte tout argument justifiant la nécessité de maintenir Cuba sur la liste. L'ancien Président, que nous considérons comme un ami de la cause de l'Amérique latine, a affirmé qu'un dialogue plus sincère pourrait avoir lieu entre les deux pays, si les États-Unis retirent Cuba de la liste des États

soutenant le terrorisme. Nous partageons et appuyons cette position.

En accord avec la reconnaissance par l'Équateur de l'État palestinien dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est comme capitale, mon pays appuie l'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies comme Membre à part entière. De même, l'Équateur réaffirme son soutien aux droits historiques de la République argentine sur les Îles Malvinas. La situation particulière et anachronique dans laquelle se trouvent ces îles commande la reprise des négociations directes réclamées au Royaume-Uni par l'Argentine. Cet appel a été réitéré dans plusieurs résolutions des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies.

L'Équateur est d'avis qu'il est essentiel que les différends, y compris ceux relatifs aux frontières, soient réglés par des moyens pacifiques. L'Équateur a réussi à suivre cette voie.

L'Équateur a également œuvré à la revitalisation des institutions fondamentales du droit international, telles que l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques, conformément à la Convention de Vienne de 1961. Je tiens à rappeler à tous que le Gouvernement équatorien a eu, il y a quelques semaines, une dispute diplomatique inattendue avec le Gouvernement britannique précisément à ce sujet. En guise de réponse, l'Équateur a demandé que diverses instances multilatérales adoptent des résolutions réaffirmant ce principe du droit international. Nous devons dire avec une profonde gratitude que l'Équateur a reçu un fort soutien des gouvernements qui font partie de l'UNASUR, de l'ALBA et de l'Organisation des États américains, et d'autres gouvernements tels que la Russie, qui ont condamné toute tentative d'effraction et de violation des locaux des missions diplomatiques.

Dans le même esprit, le Gouvernement équatorien a condamné les terribles événements qui ont eu lieu le 11 septembre, lorsque les missions diplomatiques et consulaires des États-Unis au Caire et à Benghazi ont été attaquées par des groupes armés avec des pertes tragiques en vies humaines, notamment celle de l'Ambassadeur des États-Unis en Libye, Christopher Stevens. Solidaire avec le peuple des États-Unis d'Amérique, l'Équateur réaffirme sa condamnation de ces actes de violence contre les délégations des États-Unis en Libye et en Égypte. Nous réaffirmons encore une fois notre respect de l'inviolabilité des locaux des missions diplomatiques.



Mon pays estime qu'il est essentiel que les organisations internationales appuient et promeuvent le respect et le développement de tous les droits de l'homme. Ceci devrait être leur but ultime, pas seulement une façon politiquement correcte de rendre un discours attrayant ou de justifier l'application d'une vision géopolitique à différentes réalités culturelles. Les droits de l'homme sont un principe qui se vit au quotidien, qui est constamment développé et défendu. Ce principe s'applique à l'humanité tout entière, sans exception, sans discrimination, sans catégorisation et sans hiérarchisation. Ce principe n'admet ni réserves ni traitement inégal. Soit on le défend dans son intégralité et on s'y soumet, soit on le rejette, mais il est inadmissible de l'appliquer sous certaines conditions ou avec partialité. Nous parlons bien entendu du développement progressif des instruments internationaux et nationaux qui régissent les droits de l'homme et des instances judiciaires internationales qui veillent à leur respect.

Inscrire dans un document que tous les êtres humains, hommes et femmes, sont égaux sans que cela ne soit appliqué n'est rien d'autre que de l'hypocrisie. Les droits de l'homme, dans leur ensemble, peuvent se résumer au droit à la vie, la valeur suprême. La question qui se pose est : combien de milliers d'êtres humains doivent encore être sacrifiés uniquement au nom d'un principe abstrait sans que celui-ci ne soit réellement compris et éprouvé? Jusqu'à quand l'humanité se demandera-t-elle, par exemple, si la défense de la démocratie dans sa version occidentale, l'accumulation du capital transnational ou l'expansion de la criminalité organisée sont une justification suffisante pour sacrifier des dizaines de milliers de vies humaines ou pour détruire notre planète?

Afin de garantir les droits de l'homme, de promouvoir son développement social et économique et de parvenir à une harmonie avec la nature tout en assumant toutes ses responsabilités envers les générations futures, depuis l'adoption de la nouvelle Constitution équatorienne en 2008, notre pays a modifié certaines politiques traditionnelles. Nous sommes conscients qu'il faut remplacer le concept archaïque selon lequel l'état de droit consiste en des lois gravées dans le marbre, adoptées à tel ou tel moment de l'histoire, mais qui sont aujourd'hui obsolètes et inapplicables. Le droit ne peut être abstrait car il est par essence une entité vivante et nécessaire pour garantir aux êtres humains la sécurité et il ne peut donc être dissocié de la réalité. C'est pourquoi nous voudrions également que les normes qui font partie de la coexistence juridique internationale soient

examinées et actualisées. En effet, leur application par la force entraîne le chaos et l'affaiblissement de l'état de droit international.

De ce point de vue, notre Constitution nous oblige à vivre dans un État constitutionnel de droits et de garanties, l'objectif fondamental étant le *sumak kawsay* des personnes et de la nature. Ce bien vivre ou savoir vivre pleinement n'admet aucune discrimination. Il est fondé sur la dignité, la solidarité, l'égalité et la complémentarité des personnes, des cultures, des nationalités, des peuples, des groupes sociaux et des pays en général.

Cet attachement profond à l'être humain nous oblige à promouvoir la tolérance, le respect et le soutien direct à tous, en particulier aux personnes souffrant d'un handicap. Dans ce domaine, l'Équateur est mondialement reconnu car, ces cinq dernières années, il a obtenu les taux d'efficacité les plus élevés dans les programmes d'aide et de réinsertion des frères et sœurs handicapés dans la vie quotidienne. La force avec laquelle notre Vice-Président, Lenín Moreno Garcés, a lutté contre les discriminations dont souffrent les personnes atteintes d'un handicap lui a valu une reconnaissance mondiale. Les programmes qu'il a lancés ont été reproduits ailleurs, et ont motivé sa nomination pour le prix Nobel de la paix.

Les êtres humains étant au centre du programme du Gouvernement du Président Rafael Correa et de la Révolution citoyenne, nous appuyons pleinement les personnes persécutées en raison de leurs idées politiques, de leurs inclinations sexuelles ou de leurs croyances religieuses ainsi que celles qui craignent pour leur vie dans leur pays d'origine. À cet égard, je dois préciser que mon pays accueille le plus grand nombre de réfugiés en Amérique latine et un des plus grands nombres dans l'hémisphère occidental. L'Équateur accueille près de 60 000 réfugiés et environ 500 000 migrants économiques, ce qui lui vaut la reconnaissance et la gratitude des organes compétents de l'ONU. Les citoyens et citoyennes réfugiés et les demandeurs d'asile sont intégrés à la société équatorienne, et bénéficient de la protection sociale et politique et de toute l'aide économique de notre État.

La situation des groupes sociaux qui sont généralement victimes de discrimination en Équateur, à cause de leur appartenance ethnique ou pour des raisons culturelles, s'est nettement améliorée, comme le montrent les indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé et au logement. Mais surtout, le Président Rafael Correa

a souligné que les mesures en faveur des plus pauvres étaient le principal objectif des politiques publiques. L'intégration de ces groupes sociaux à la vie active du pays s'est faite dans le plein respect de leur culture ancestrale, de leurs us et coutumes, de leurs croyances et de leurs opinions politiques.

Par ailleurs, nous sommes un des pays qui a le plus renforcé l'égalité entre les sexes, la promotion des droits de la femme, et l'application de mesures de discrimination positive qui constituent des politiques publiques transversales appliquées à toutes les actions gouvernementales. Néanmoins, ces changements positifs ont entraîné une réaction des pouvoirs traditionnels, aussi bien en Équateur qu'au niveau international. La journée d'hier marquait justement le deuxième anniversaire d'une tentative de coup d'État et d'assassinat. Mais les choses ont changé. L'autonomisation des citoyens, qui s'identifient pleinement au Gouvernement, a permis de surmonter non seulement cette crise grave mais également une campagne médiatique internationale de critiques et de désinformation ciblant les activités et les réalisations du Gouvernement.

De cette tribune, je tiens à souligner que l'Équateur est le premier pays au monde à reconnaître, dans sa Constitution, les droits de la nature. La nature cesse ainsi d'être un objet pour devenir un sujet. À cet égard, la Constitution équatorienne dispose que la nature, ou *Pachamama*, là où la vie se réalise et se reproduit, a droit au plein respect de son existence, de même qu'au maintien et à la régénération de ses cycles vitaux, structure, fonctions et processus évolutifs. Par la reconnaissance de ces droits, nous bouclons la boucle qui les relie aux droits de l'homme. La Constitution équatorienne marque une avancée majeure dans le domaine juridique et en matière d'environnement. Elle va au-delà de la vision anthropocentrique des droits qui prévaut dans le monde et qui se contente de considérer la protection de l'environnement comme un droit dont jouissent uniquement les personnes. C'est pourquoi nous voudrions engager à l'Assemblée un débat sur une déclaration universelle des droits de la nature.

Pour ce qui est de l'environnement, l'Équateur est un des principaux défenseurs, au niveau international, de politiques de viabilité environnementale. Nous avons ainsi proposé de nouvelles initiatives de lutte contre les changements climatiques, notamment le mécanisme des « émissions nettes évitées ». Ainsi, l'initiative Yasuni-ITT, un projet emblématique de l'Équateur, est-elle une décision novatrice souveraine. Nous avons également

prévu de protéger les ressources naturelles et la culture de plusieurs groupes ethniques dans la région amazonienne et avons accepté de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, que nous considérons être un bien public mondial.

À cet égard, l'Équateur a joué un rôle moteur dans le débat régional sur un modèle de développement durable national. Dans le même temps, conjointement avec l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, nous avons joué un rôle décisif concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et avons noté le manque de volonté politique, en particulier de la part des pays du Nord, qui rechignent à prendre des engagements juridiquement contraignants concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'Équateur a proposé, au niveau international, un autre modèle de développement participatif, une nouvelle architecture internationale pour parvenir au développement durable

En ce qui concerne la promotion des droits de l'homme et la liberté d'expression, fidèle à ses traditions, qui consistent à protéger les personnes qui cherchent refuge sur son territoire ou dans ses missions diplomatiques parce que victimes de persécutions pour des raisons politiques, le Gouvernement équatorien a accordé l'asile diplomatique au ressortissant australien Julian Assange suite à la demande que celui-ci a faite au Président de la République de l'Équateur et après une enquête judiciaire poussée sur son passé et un examen approfondi des documents qu'il a fournis. Cela a donné à la communauté internationale une occasion sans précédent de débattre du droit d'asile dans ce contexte et d'observer les répercussions politiques, juridiques et humaines de son application dans le strict respect du droit international. L'Équateur s'enorgueillit d'avoir pris une décision souveraine dans le cadre d'une procédure légale qui protège les êtres humains partout dans le monde.

Notre pays promeut la réforme du système multilatéral des Nations Unies, et pas seulement en paroles. Au niveau national, l'Équateur a entrepris une réforme institutionnelle sans précédent, dont les résultats sont très satisfaisants, avec des niveaux de croissance et une réduction de la pauvreté remarquables. Je voudrais simplement donner quelques chiffres, afin de donner une idée claire de nos réalisations.

Sous le mandat du Gouvernement de la Révolution citoyenne, le taux de pauvreté a baissé de 36,7 % à 25,3 %, soit une réduction de plus de 11 points. Le taux

d'extrême pauvreté monétaire, c'est à dire l'indigence ou la misère, est quant à lui passé de 16,5 % à 9,4 %. Nous avons réduit le coefficient de Gini de 0,55 à 0,47. Pour la première fois au cours des plus de deux siècles de notre histoire républicaine, la proportion de la population équatorienne vivant dans la pauvreté extrême est inférieure à 10 %. Le budget alloué au secteur de l'éducation, qui était auparavant de 858 millions de dollars par an, a été multiplié par 5,1 et s'élève désormais à 4,366 milliards de dollars. Le remboursement de la dette extérieure ne dépasse pas 4,2 % du PIB, tandis que l'investissement social s'élève à 11 % du PIB.

Tous les organismes internationaux qui ont analysé nos indicateurs macroéconomiques et sociaux conviennent que des changements ont été effectués dans le pays, permettant d'améliorer considérablement la situation de nos concitoyens. Nous ne nous sommes pas contentés de faire des discours. Le succès du pays dans la mise en œuvre des mesures concrètes prévues dans le cadre du plan de développement national, contrôlées et suivies de près par le Président lui-même, est en train de transformer le pays très rapidement et sans le coût social qui accompagne habituellement les méthodes préconisées par les institutions financières multilatérales. Au contraire, nous appliquons un modèle participatif et profondément solidaire.

Nous n'avons pas négligé les investissements directs étrangers, car nous sommes convaincus qu'ils sont essentiels à notre modèle de développement, du moment qu'ils complètent les investissements nationaux et respectent les paramètres de notre plan national de développement. À cet égard, je me dois de mentionner avec fierté que la Constitution de la République de l'Équateur est la première au monde à faire de la sécurité juridique un droit de l'homme, dont le respect et l'exercice direct peuvent être garantis par les autorités judiciaires, administratives ou constitutionnelles.

Cependant, le progrès de l'Équateur ou de tout autre pays ne peut être garanti si le système international, à cause de notre indifférence et d'intérêts incompatibles avec le bien-être mondial, favorise l'avènement d'une nouvelle période d'anarchie où prédominent l'action unilatérale et les antagonismes géopolitiques. C'est pourquoi nous avons voulu saisir cette occasion pour rappeler la nécessité de restaurer et revitaliser le multilatéralisme, de consolider les régimes internationaux et de renforcer le droit international afin d'assurer la paix, la stabilité internationale et la protection de l'environnement, conditions nécessaires

pour le développement et la prospérité pérennes des nations. Du haut de cette tribune, nous lançons un appel à la communauté internationale et aux représentants de tous les pays du monde à faire preuve de détermination, de courage et de volonté politique pour avancer dans l'édification d'un nouvel ordre international plus juste, plus ouvert, plus participatif et plus démocratique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole S. E. M. Pham Quang Vinh, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam.

**M. Pham Quang Vinh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation vietnamienne, je voudrais vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que sous votre direction, les travaux de la présente session seront couronnés de succès. Je salue l'excellent travail accompli par le Secrétaire général et applaudis les résultats de la soixante-sixième session présidée par M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser.

Tout d'abord, nous voudrions nous féliciter du thème proposé pour le débat général de cette année, « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ». Ce thème est particulièrement pertinent dans le monde d'aujourd'hui, étant donné que l'instabilité et les conflits persistent dans diverses régions, notamment en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Le conflit israélo-palestinien qui dure depuis des décennies se poursuit et appelle une solution satisfaisante, notamment la création d'un État palestinien indépendant et souverain coexistant pacifiquement avec l'État d'Israël. Des progrès en matière de désarmement, et de désarmement nucléaire en particulier, demeurent nécessaires à un moment où le risque de prolifération des armes de destruction massive ne cesse de grandir. De nouvelles tendances complexes se dessinent dans la région de l'Asie-Pacifique, une région importante du monde et qui connaît une croissance dynamique.

Nous estimons que le succès de la présente session de l'Assemblée générale contribuera de manière importante à la réalisation de l'objectif premier de l'ONU, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Par conséquent, nous devons continuer à défendre le droit international et à faire en sorte qu'il soit davantage respecté. Les pays doivent s'engager fermement à respecter les principes fondamentaux du droit international et ceux énoncés dans la Charte des

Nations Unies, en particulier le règlement pacifique des différends et le non-recours à la force, ainsi que le respect de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Nous devons promouvoir le dialogue et l'emploi de moyens pacifiques pour régler les différends, notamment le recours aux organisations internationales et régionales et aux mécanismes juridiques internationaux. Enfin, nous ne devons pas accepter l'imposition de sanctions telles que celles imposées à Cuba, dont la levée a été exigée par l'Assemblée à maintes reprises.

Le droit international est une œuvre intellectuelle du monde civilisé, et tous les États doivent le respecter de bonne foi. Si le droit international est appliqué, les risques de conflit seront réduits au minimum et une paix durable sera mieux assurée.

Par conséquent, le Viet Nam se félicite de la déclaration importante adoptée à l'issue de la récente Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international (résolution 67/1), qui a réaffirmé que l'état de droit était fondamental au dialogue politique et à la coopération entre États et constituait le fondement indispensable d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Le respect du droit international est un principe cardinal qui guide les politiques et les actions de chaque pays, ainsi que les efforts conjoints de la communauté internationale.

À l'occasion de la célébration, dans quelques semaines, du trentième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982, nous devrions réaffirmer notre ferme engagement à respecter cette constitution de la mer, qui contribue au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité, de la sûreté et de la coopération maritimes.

L'ONU continue de jouer un rôle indispensable dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, rôle qui lui a été confié par la communauté internationale. Le Viet Nam salue le travail accompli par l'ONU, en particulier pour contribuer à régler les différends et les conflits régionaux par des moyens pacifiques, y compris par le recours de plus en plus fréquent aux opérations de maintien de la paix. Nous espérons que l'Organisation continuera de faire fond sur son expérience dans ce domaine et de promouvoir une culture de paix et de dialogue, afin de régler plus efficacement les conflits en cours et d'en prévenir de nouveaux.

L'ONU doit intensifier ses efforts en matière de désarmement et de non-prolifération des armes nucléaires

et autres armes de destruction massive, tout en renforçant la coopération internationale et en garantissant le droit des États à utiliser les technologies connexes à des fins pacifiques. Il convient de revitaliser et de renforcer les instances multilatérales de négociation dans ce domaine, en particulier la Conférence du désarmement.

Par ailleurs, nous devons reconnaître le rôle de plus en plus important que jouent les organisations régionales. En Asie de l'Est, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) continue de jouer un rôle central dans l'architecture régionale et contribue à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région, y compris la sécurité maritime dans la mer de Chine méridionale. Le Viet Nam appuie sans réserve les six principes énoncés dans la Déclaration de l'ASEAN sur la mer de Chine méridionale, qui réaffirme l'attachement au règlement des différends par des moyens pacifiques, au respect du droit international, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à la mise en œuvre intégrale de la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale et la nécessité de convenir d'un code de conduite dans les plus brefs délais.

La paix est le préalable au développement. Mais c'est le développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, la promotion de la justice sociale et la fin des inégalités dans les relations internationales, qui permet de remédier aux causes profondes des conflits et établit les fondements d'une paix durable.

Aujourd'hui, l'économie mondiale demeure en difficulté. Le Cycle de Doha pour le développement continue de stagner, alors que le protectionnisme persiste et qu'on a pas encore pallié les défaillances des systèmes économiques et financiers internationaux. En conséquence, de nombreux pays, en particulier les pays en développement, continuent de se heurter à de grandes difficultés dans leur développement, notamment leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, il est primordial que nous réaffirmions notre ferme engagement politique à garantir la réalisation de ces objectifs, la promotion d'un développement écologique, durable et pour tous, ainsi qu'une réponse efficace aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et aux autres défis mondiaux.

L'ONU doit renforcer les partenariats mondiaux pour le développement et prendre la tête d'un processus ouvert pour définir le programme mondial de développement pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable proposés. À cet égard, nous



exhortons les pays développés à honorer leurs promesses d'accroître l'aide au développement et d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités.

Cette année, le Viet Nam commémore le trente-cinquième anniversaire de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de cette période, le Viet Nam n'a cessé d'être un membre actif et responsable de l'Organisation, œuvrant pour la paix, l'indépendance nationale, la démocratie, le progrès social et la prospérité pour tous les pays. Se fondant sur ses 25 années d'expérience en matière de réforme et sur les importantes réalisations qu'il a obtenues, le Viet Nam s'est efforcé de mettre en œuvre un modèle de croissance alliant développement économique, progrès social et protection de l'environnement.

Face aux récentes difficultés économiques mondiales, le Viet Nam a pris des mesures pour préserver la stabilité macroéconomique et garantir la sécurité sociale. Le Viet Nam continue de renforcer l'état de droit et de construire un État du peuple, par le peuple et pour le peuple, qui place l'individu en son centre et promeut son autonomie et ses droits dans tous les domaines.

Appliquant une politique active d'intégration internationale, le Viet Nam continue de contribuer activement aux travaux de l'ONU, de l'ASEAN, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation internationale de la Francophonie, entre autres. Nous participons également de manière constructive dans les

instances multilatérales aux efforts pour relever les défis mondiaux tels que la sécurité nucléaire; le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive; le développement durable; les changements climatiques; la sécurité hydrique, alimentaire et énergétique et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Viet Nam a mis en œuvre avec succès l'initiative Unis dans l'action des Nations Unies. Dans l'objectif de contribuer davantage aux travaux de l'ONU, le Viet Nam a présenté sa candidature à un siège de membre du Conseil des droits de l'homme pour la période 2014-2016, et nous espérons bénéficier de l'appui de l'Assemblée à cet égard.

Le Viet Nam souscrit systématiquement aux efforts visant à renforcer le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies afin de lui permettre de devenir le véritable centre de coordination des efforts déployés par les pays pour réaliser les objectifs communs énoncés dans sa Charte. Nous appuyons donc la poursuite de la réforme de l'ONU, notamment le renforcement de l'Assemblée générale en tant qu'organe de délibération le plus représentatif, et du Conseil économique et social dans le domaine du développement socioéconomique, ainsi que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et la réforme de ses méthodes de travail.

*La séance est levée à 18 h 5.*